

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 mai 2024

21^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 mai 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Marlyse Audergon ; Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Preeti Damon ; M. Matthieu Delacrétaz ; Mme Olivia Fahmy ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; M. Elouan Indermühle ; M. Mountazar Jaffar ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Ariane Morin ; Mme Naomi Matewa ; M. Jacques Pernet ; Mme Audrey Petoud ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Joël Teuscher ; Mme Maurane Vouga ; M. Samson Yemane

Membres absents non excusés : Mme Coralie Dumoulin ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Hurni ; M. Henri Klunge ; Mme Klesta Krasniqi ; M. Olivier Marmy ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	66
Membres absents excusés	26
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de séance

La séance débute par une présentation de Junior Team de la Ville, qui prépare régulièrement des collations servies pendant la pause.

Applaudissements.

Le président : – Laissez-moi profiter tout de même de ce petit échange pour vous remercier, je pense au nom non seulement au Conseil communal, mais aussi de la Municipalité, en violant la séparation des pouvoirs. Les repas que vous nous faites non seulement sont excellents, nous donnent l'occasion de manger chaud, ce qui est une nouveauté au Conseil communal, mais, surtout, je trouve qu'on a augmenté la convivialité du Conseil communal, parce qu'on mange de vrais repas assis, qu'on partage ensemble. C'est une expérience qui est extrêmement positive pour nous. On vous remercie, on vous félicite pour la qualité de votre travail. (*Applaudissements.*)

Nous avons le quorum, quoiqu'au ras des pâquerettes. Ce qui fait que nous allons pouvoir formellement commencer cette séance, qui se déroulera de la façon suivante. Après une communication de ma part, nous ferons les questions orales, puis les rapports, en espérant pouvoir en traiter deux au moins. En deuxième partie, nous commencerons par l'interpellation urgente de Mme Sangra et nous continuerons par les interpellations ordinaires, si nous avons le temps. J'espère que ce programme vous convient.

Communication

Décès du père de M. Eric Bettens, conseiller communal

Le président : – Je commence par une communication malheureusement triste, car je dois vous informer du décès, le 24 mai 2024, de M. Jean-Robert Bettens, qui est le père de notre premier vice-président, Eric Bettens. Je vous demande donc de vous lever pour faire une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Le président : – Je vous remercie. Eric, je te transmets, au nom du Bureau et aussi du Conseil communal, nos plus sincères condoléances.

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Depuis des années, un monsieur rom est assis et mendie quasi devant la porte de la Migros et de la COOP de l'avenue de Cour, au mépris manifeste des règles dictées à ce propos. Il était dernièrement accompagné d'un chien, type bichon maltais ou coton de tuléar, dehors par tous les temps. Nous avons été nombreux à nous en inquiéter. La police vérifie-t-elle la provenance, la puce et les vaccins de ces animaux ?

Si j'ai bien compris, la police des chiens dépendait de la Ville de Lausanne et de M. François Beseçon et aurait passé au Canton et à son vétérinaire responsable, M. Peduto, et au bureau de Saint-Sulpice.

Je fais partie de tous ceux qui auront toute leur vie un manque affreux pour m'être fait voler Virgule, mon Yorkshire. *24 heures* l'a rappelé le lundi 13 mai 2024, les membres de cette communauté bénéficient des accords de Schengen permettant d'entrer librement comme touristes ou en recherche de travail, et au bout de trois mois, ils doivent rentrer chez eux. Or, le monsieur de l'avenue de Cour, ou celui qui vend des tulipes à la Palud, montre fièrement et chaque année un nouveau bébé. Le septième pour ce dernier qui vit de ses fleurs. Dieu, m'a-t-il dit, est là pour nous. A deux francs la tulipe pour neuf personnes, je lui ai signalé que Dieu, en l'occurrence, c'est moi et les Lausannois, qui paient le plus d'impôts en Suisse.

Depuis, il y a une double dans *24 heures*, toujours du même collègue journaliste, avec l'analyse du même sociologue et de la même avocate des Roms. Depuis une vingtaine d'années, on parle de cette communauté, aidée ici et chez elle de toutes parts. N'est-ce pas, monsieur l'ex-municipal Tosato ? Et des problèmes qu'elle pose, et pas d'un renvoi en respect de la loi, ou d'une intégration minimale obligatoire pour les quelques-uns qui ont trouvé des emplois ? M. le municipal Hildbrand a répété le 25 mai dans *24 heures* que le Grand Conseil est prié d'écouter les Lausannois et les Vaudois et de se saisir de ce problème récurrent.

Pour revenir à ma question, les chiens des Roms ou des marginaux de la Riponne nous attristent. Quelqu'un vérifie-t-il qu'ils ne sont pas en danger ? La Ville paye-t-elle les frais induits par ces animaux – impôts, nourriture et notes d'honoraires des vétérinaires inclus ? Nous, Lausannois, sommes harcelés par ces obligations.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On attendait la chute de la question. Entre-temps, on a compris que Dieu existe, c'est déjà quelque chose ce soir. A part cette réponse sur la problématique canine, vous avez évoqué à un moment donné M. Besançon. M. Besançon est maintenant à la retraite. On le salue bien, d'ailleurs. Ça nous donne cette occasion-là.

Vous avez aussi évoqué les compétences. On a toujours des compétences au niveau communal. Celles qui sont remises au niveau cantonal, c'était celles qui étaient déjà de niveau cantonal, juste pour préciser. Quant aux cas spécifiques que vous évoquez, je n'ai pas de réponse très précise à vous donner ce soir sur les cas que vous mentionnez ici. Mais, bien entendu, que tous les chiens sont dignes de protection, ceux-ci comme les autres.

Question

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Sur ces entrefaites canines, j'ai moi-même une question qui s'adresse à M. le syndic. Ce Conseil a reçu une annonce de dépassement de crédit dans le cadre de la réalisation de la Maison de la culture et de l'exploration numérique. Pour rappel, le 13 septembre 2022, le Conseil communal adoptait le préavis 2022/10 du 14 avril 2022, qui citait l'octroi d'un crédit de 890 000 francs destiné à la réaffectation culturelle de la Maison Gaudard. Début mai, nous recevons une lettre d'annonce de dépassement qui nous met devant le fait

accompli d'un dépassement du budget de quelque 32%, soit un peu moins d'un quart de millions de francs. Le budget initial prévoyait une réserve pour un prévu de 65 000 francs. Son dépassement de quelque 32% du budget total ne devrait-il pas signifier que l'estimation des coûts et des risques de surcoûts a été traitée par-dessus la jambe, plutôt qu'avec le sérieux qu'on pourrait attendre s'agissant de deniers publics ? Et à quelle surprise devons-nous encore nous attendre ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais répondre à votre question en vous disant que ce projet de travaux a été mené par le Service d'architecture en direct, sans mandataire externe, qu'il a été mené avec sérieux et engagement, que le préavis qui a été soumis à votre Conseil communal indiquait une certaine marge d'incertitude sur la partie budgétaire et, comme indiqué dans la communication, la mise en conformité a généré un surcoût important, de 316 000 francs, qui explique une partie importante du dépassement. Les montants indiqués dans le préavis en lien avec la norme incendie, la sécurité des personnes et l'accessibilité universelle étaient pourtant basées sur le concept établi par un spécialiste mandaté à ces fins, mais il y a eu un dépassement, comme il y en a malheureusement assez fréquemment ces temps-ci sur plusieurs chantiers s'agissant des normes de sécurité.

Par ailleurs, des modifications de projet se sont révélées nécessaires en cours de chantier dans le concept et la logistique de la restauration, dans un contexte de bâtiment historique complexe, pour la sécurité de l'accès au bâtiment également, ou encore la connexion Wi-Fi sur l'ensemble du bâtiment. Je vous rappelle également que le budget présenté dans le préavis était un budget avec une marge de plus ou moins 10%, et que ce chantier a été piloté durant une période d'inflation marquée d'environ 9%.

Alors la communication vous est effectivement parvenue trop tardivement, mais ce chantier n'a néanmoins pas été traité à la légère, faisant l'objet de nombreuses séances entre les services d'architecture, des gerances et de la culture, ainsi que des utilisatrices et utilisateurs. Il a été mené avec la préoccupation d'une économie de moyens sans plus-value. Le projet a été réalisé conformément à ce qui était souhaité, avec une petite modification sur la cuisine, mais, pour le reste, c'est effectivement des dépassements de coûts qui sont apparus durant le chantier. Voilà ce que je peux vous dire.

Peut-être de manière plus générale aussi, vous dire qu'on a vécu en matière de chantiers à la ville, et pas seulement à la ville, en Suisse de manière générale, une période de grande stabilité des coûts pendant une vingtaine d'années, entre les années 2000 et 2018-2020, en fait jusqu'au moment du Covid, qui était une situation assez inédite, où il y a même eu des baisses de coûts dans la construction sur une série de matières premières, ce qui fait qu'on a vécu une période qui contrastait beaucoup avec la période précédente, où beaucoup des chantiers de la ville, y compris des chantiers importants, étaient parfois bouclés avec une marge bénéficiaire, un non dépensé relativement important parfois. La situation a changé depuis le Covid, depuis la crise en Ukraine, pour toute une série de raisons. On a de nouveau une progression, une inflation relativement importante des indices des prix à la construction et à la rénovation.

Ma foi, il faut s'attendre, pas seulement à Lausanne, mais de manière générale, sur toute une série de chantiers, effectivement, à retrouver des dépassements à la fin des chantiers, qui sont des choses qu'on connaissait sur tous les chantiers auparavant, qu'on n'a plus connues durant de longues années, mais qu'on retrouve. Vous l'avez d'ailleurs vu, dans différentes communications qui ont pu être faites déjà au Conseil communal sur des chantiers importants.

Question

M. Johan Pain (EàG) : – J'ai une question orale qui s'adresse à Mme Florence Germond. Je pose cette question orale de ma collègue et camarade Nawel Khemissa. Je vous la lis. Cette question, donc, concerne la sécurité des piétons et des automobilistes sur la rue des Terreaux. Pendant des années, lorsqu'on sortait du centre commercial Métropole sur l'avenue des Terreaux, de nombreuses personnes traversaient la route hors du passage piéton, afin de gagner du temps et de l'énergie en rejoignant ainsi plus rapidement les arrêts de bus situés à Bel-Air.

Ce tronçon du centre-ville de Lausanne, qui va de la place Chaudron à la place Bel-Air a été amélioré par le traçage au sol d'un passage piéton supplémentaire à cet endroit. Cette mesure augmente la sécurité commune. Malheureusement, ce passage piéton reste régulièrement le lieu de

situations à risque. N'étant pas sécurisé par un feu de signalisation, les personnes à pied continuent de traverser au moment qui leur semble le plus opportun. Les personnes en voiture, en vélo ou les personnes conduisant les bus tl continuent à devoir être particulièrement vigilantes lorsqu'elles passent sur ce tronçon.

Les deux feux situés de chaque côté de ce tronçon sont coordonnés, ce qui est une très bonne chose. Mais les voitures et les bus se trouvent malheureusement très souvent coincés sur le passage piéton lorsque les feux passent au rouge. Ceci diminue clairement la sécurité des personnes à pied, augmentant le risque d'accident et le niveau de stress des personnes automobilistes lorsqu'elles sont au volant.

Nous avons été interpellés par des personnes se préoccupant de la sécurité commune et se questionnant sur la possibilité pour la Municipalité d'ajouter un feu de signalisation qui serait coordonné avec les deux feux déjà présents côté Chaudron et côté Bel-Air. Un système similaire avec quatre feux coordonnés a été mis en place sur le tronçon de l'avenue d'Echallens allant de la Bibliothèque jeunesse jusqu'au chemin de Montétan. Depuis l'installation de ces feux coordonnés, ce tronçon est bien plus sécurisé pour tout le monde.

Rappelons que pour plusieurs personnes à pied, dont un enfant, avaient trouvé la mort, paix à leur âme. Ces feux de signalisation sont rapides, les piétons n'ayant que peu de temps à attendre jusqu'au vert. Il y a moins de traversées hors passage et il n'y a presque jamais de véhicules bloqués. Je pose la question suivante. Madame la municipale, une mesure similaire, avec des feux coordonnés et à temps d'attente court serait-elle envisageable concernant le passage piéton des Terreaux ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Pour énoncer très clairement les intentions de la politique municipale en la matière, je peux vous confirmer que l'intention est clairement de déréguler, d'enlever les systèmes de signalisation piétons sur les différentes rues lausannoises lorsque c'est possible, bien évidemment. Avant de faire cela, nous procédons à toute une série de tests de sécurité, et nous constatons que cela se passe très bien. D'une part, c'est relativement sûr, et d'autre part, la fluidité est améliorée pour tous les modes de transport, des automobilistes jusqu'aux piétons. Nous avons expliqué cette politique dans la réponse au rapport-préavis 2020/50, si jamais vous voulez tous les détails.

Donc la traversée piétonne de la rue des Terreaux à l'endroit du Métropole, vous le savez, elle a été rajoutée au moment du chantier du Grand-Pont. L'aménagement retenu est complètement sécurisé selon les normes routières. Si des automobilistes s'arrêtent sur le passage piéton, c'est une erreur et c'est leur faute. Ils ne doivent pas le faire. Ils doivent toujours anticiper et s'arrêter avant le passage piéton. Il y a peut-être certaines règles à rappeler aux automobilistes sur cette question-là. Par ailleurs, la traversée est relativement complexe. Si nous devons coordonner avec les feux de signalisation avant-après, ce serait très complexe. Donc c'est clairement notre intention de continuer en ce sens-là et de ne pas ajouter de feux de signalisation à cet endroit.

Et puis pour l'avenue d'Echallens, nous menons actuellement des tests pour voir si nous pourrions aussi enlever les feux de régulation. Il faut savoir qu'ils avaient été installés à l'époque parce qu'il y avait le LEB ce qui rendait la traversée dangereuse. Là, c'était très clair d'un point de vue de sécurité. Nous avons dû enlever les îlots sur l'avenue d'Echallens parce que les tl nous l'avaient demandé pour le passage des bus. Et là, c'était indispensable d'avoir des feux pour les passages piétons. Pour la sécurité avec le LEB, il y avait trois voies à traverser. Maintenant, la situation est complètement différente, nous testons et nous aviserons. Nous n'enlevons pas les régulations si les tests ne sont pas concluants. Cependant, nous constatons que quand nous dérégulons, le trafic se fluidifie, les usagers se regardent, les automobilistes regardent et roulent plus lentement. Nous mettons toujours des îlots. Donc les traversées sont très courtes et ça se passe bien. Donc nous réfléchissons dans ce sens. Evidemment, s'il y a le moindre problème de sécurité, nous avisons.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je vais essayer une question plus sportive. A l'issue de la saison 2023-2024 de football en Super League, le club du Stade Lausanne Ouchy, SLO, se voit relégué en deuxième division de la Challenge League. Durant son unique saison en première division, ce club a joué ses matchs à domicile dans le stade olympique de la Pontaise, tandis que

Lausanne Sport, l'autre équipe lausannoise qui se maintient en Super League, recevait à domicile dans le récent stade de la Tuilière, dédié spécifiquement au foot.

Avant ma question, je rappelle d'une part qu'auparavant en Challenge League, le Stade Lausanne Ouchy avait joué ses matchs à domicile dans le Centre sportif de Colovray, situé à Nyon, et d'autre part que dans d'autres villes bien plus grandes que la nôtre, telles que Zurich ou Milan, les deux clubs de première division jouent leurs matchs à domicile dans le même stade, optimisant ainsi l'utilisation rationnelle de telles infrastructures.

Dès lors, la Municipalité peut-elle nous indiquer dans quel stade évoluera la première équipe du Stade Lausanne Ouchy durant sa prochaine saison 2024-2025 en Challenge League ? Et pour quelle durée ce stade sera-t-il mis à disposition du SLO ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci, monsieur Vouillamoz, pour cette question. Effectivement, la question de la localisation du Stade Lausanne Ouchy est une question qui nous fait discuter avec le Stade Lausanne Ouchy, mais aussi avec le Lausanne Sport depuis un bon moment. Disons que nous n'avons pas attendu le passage en Super League du Stade Lausanne Ouchy pour avoir cette discussion ni la descente en Challenge League du Stade Lausanne Ouchy pour poursuivre cette discussion.

Evidemment que vous le savez, le stade de la Pontaise est voué à une réaffectation. Aussi, le stade de la Pontaise comme stade de football n'est pas dans les visions de la Municipalité. D'ailleurs, il faut quand même rappeler que le stade de la Tuilière avait été construit en remplacement du stade de la Pontaise. Et comme on a déjà eu le temps de le dire à plusieurs reprises, pour une ville de 150 000 habitants, il ne fait sens d'avoir deux stades, deux Super League, avec tout ce que ça implique comme aménagements, comme dispositifs, comme emprise sur le territoire lausannois.

Donc, effectivement, vous l'aurez compris, le stade de Super League et de Challenge League de la Ville de Lausanne, c'est bien le stade de la Tuilière. On avait déjà mentionné au Stade Lausanne Ouchy l'année passée de prendre contact avec le Lausanne Sport pour, effectivement, entamer des discussions de partage de stade pour les matchs du Stade Lausanne Ouchy. Ce que nous avons rappelé en début d'année, en mentionnant qu'ils avaient un délai d'une année, c'est-à-dire pour la saison qui va commencer 24-25, pour jouer encore à la Pontaise. Donc, le Stade Lausanne Ouchy a encore une année pour jouer à la Pontaise, au terme de quoi il devrait alors jouer à la Tuilière et trouver un accord avec le Lausanne Sport, qui en a la gestion exclusive pour le moment. Donc, les discussions se poursuivent. Nous accompagnons cela au mieux. Et puis, on espère qu'une issue constructive sera possible pour les deux clubs.

Question

M. Louis Dana (soc.) : – Ma question vous êtes adressée de la part de notre collègue Derya Celik, absente ce soir, qui me charge de poser la question probablement à Mme Litzistorf. Mme Celik est commerçante dans le quartier des Plaines-du-Loup et, lui semble-t-il, il n'y a pas assez de poubelles publiques qui ont été installées dans ce quartier afin de réduire les nuisances dues au littering. Et elle se demandait s'il allait être posé plus de poubelles publiques et quand cela allait être fait. Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Oui, il n'y a effectivement pas encore de poubelles posées à l'heure actuelle, vous l'avez vu, et c'est une belle chose, les bâtiments se remplissent, les rues se verdissent. J'en profite pour vous inviter à aller voir comment la végétation prend aujourd'hui, pour celles et ceux qui étaient encore sceptiques. Les arbres poussent, les jardins également, et les habitants et les habitantes sont contents.

Ceci étant dit, par rapport à la question posée, les rues se font aussi au fur et à mesure, et la rue concernée est effectivement pauvre et pas encore dotée en poubelles, mais ce sera le cas d'ici début juin, puisqu'on met au fur et à mesure, bien entendu, de l'ouverture des rues et la consolidation, on va dire, de la matérialité des sols afin que les camions puissent venir chercher les poubelles.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Une modification du Plan général d'affectation a été mise à l'enquête publique récemment, du 17 avril au 16 mai. Elle a pour objectif d'adapter certaines dispositions du PGA afin de répondre rapidement aux enjeux relatifs au changement climatique, d'une part, et aussi à la protection du patrimoine bâti et paysager. Qu'il y ait des oppositions ou pas, une telle modification s'applique en principe dès la mise à l'enquête publique et à l'ensemble des parcelles du territoire lausannois, à l'exception, naturellement, des parcelles qui sont comprises dans le nouveau Plan d'affectation communal des territoires forains, qui a été mis à l'enquête simultanément.

Les Verts saluent ces modifications du PGA, qui intègrent plusieurs objectifs du Plan climat et du Plan directeur communal, et constituent un pas important pour mettre en œuvre plusieurs de nos demandes. Ces modifications impliquent, par exemple – et ça, c'est important – dès maintenant, des changements importants dans la conception de tout nouveau projet de construction à Lausanne. Ceux-ci ne peuvent, par exemple, prévoir désormais plus qu'un maximum de 0,4 place de stationnement automobile par logement. Les constructions souterraines ou semi-enterrées ne peuvent plus déborder de l'emprise des bâtiments. Les toitures plates doivent être végétalisées et l'abattage d'arbres doit être mieux justifié. Ce sont ici quelques exemples. Il y en aurait d'autres, mais je m'arrête là pour poser la question suivante. Sur la base de ces éléments, est-ce que la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur le nombre d'oppositions déposées lors de l'enquête publique et la suite de la procédure, et confirmer qu'indépendamment de ces oppositions, les nouvelles dispositions s'appliquent bel et bien déjà à tout projet dont le permis de construire n'a pas encore été délivré par la Municipalité et à tout nouveau projet qui sera désormais soumis à l'enquête publique ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, nous avons reçu relativement peu d'oppositions – dix oppositions ont été déposées et une intervention. Elles émanent principalement d'associations de groupes d'intérêt et de groupes immobiliers. Conformément à la loi cantonale, donc c'est l'article 49 de la LATC, dès l'enquête publique, effectivement, du nouveau plan, l'examen des demandes de permis de construire est aussi fait sur la base des nouvelles règles. Je dis bien « aussi fait » parce qu'en réalité, ce n'est pas tout simple du point de vue juridique, puisque durant cette période transitoire, les deux réglementations s'appliquent pour les demandes de permis et s'il y a un conflit, c'est la plus restrictive des deux qui s'applique. Cela concerne donc toutes les demandes de permis qui n'ont pas encore été délivrées par la Municipalité.

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ma question s'adresse, sauf erreur, à Mme la municipale Litzistorf, que je prie de m'excuser pour l'envoi particulièrement tardif de ma question. Mais je ne doute pas qu'elle saura parfaitement y répondre. Dans le communiqué de presse de la Ville de Lausanne, la Municipalité s'est félicitée d'avoir utilisé du béton de, je cite, « une carrière locale pour la construction de la fontaine du parc de Montbenon ». La question du groupe PLR est donc la suivante. Qu'est-ce que cela signifie, une carrière locale ? D'où provient précisément le béton utilisé ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci de m'avoir quand même envoyé la question avant. C'est quand même bien de respecter ce principe. Je vous remercie. « Locale », ça veut dire, dans le cadre de la fontaine de Montbenon, la Claise-aux-Moines. Je pense que c'est on ne peut plus local.

Votre question me donne aussi l'occasion de redire quelques éléments connexes à votre question par rapport à la fontaine qu'il y avait avant. Entre l'emprise de la fontaine actuelle et la fontaine passée, il y a un delta de 200 mètres carrés. Et puis, comme on l'avait dit aussi dans le cadre du rapport-préavis sur la fontaine, nous avons « compensé » et « surcompensé » en dégrappant, vous avez vu, vers le tribunal, plus de 650 mètres carrés, ce qui permet d'avoir un sol qui est maintenant perméable, ce qui est une bonne chose, en plus de l'apport d'eau qui fera de la fraîcheur, des dix-sept pins qui ont été plantés, ça fait un vrai projet qui, en termes de durabilité, de viabilité, de confort et de santé par rapport au changement climatique est une bonne chose.

Question

Mme Carolina Carvalho Arruda (soc.) : – Ma question s’adresse à M. David Payot. Monsieur le conseiller municipal, le projet pilote Agir contre la précarité menstruelle porté par le Canton et lancé en juin 2021 avait pour objectif, je cite, « de briser le tabou des règles, d’apporter une solution aux jeunes filles touchées par la précarité menstruelle et pour du dépannage occasionnel, ainsi que de faire émerger des données jusqu’alors inexistantes sur les réalités des personnes menstruées dans les lieux de formation ».

L’implication dans ce projet des 51 écoles vaudoises, dont trois établissements primaires et secondaires lausannois, a permis de faire émerger les besoins et les réalités vécues par les jeunes, ainsi que l’utilisation qui a été faite des produits hygiéniques mis à disposition gratuitement. Un rapport publié en novembre 2022 fait état de résultats extrêmement positifs, notamment du constat d’une utilisation modérée correspondant aux besoins réels des personnes menstruées.

Riche de ces résultats, le Canton a prolongé jusqu’à fin 2023 le financement de la mise à disposition gratuite des protections hygiéniques et du matériel d’information au sein des établissements scolaires du Canton. L’objectif était de permettre aux communes de prendre connaissance de ces résultats publiés et de décider des suites à donner à cette expérience pilote. Dès 2024, l’affaire est donc revenue aux communes.

La pérennisation et l’extension de ce projet pilote répondraient en partie au postulat « Un plan de lutte contre la précarité menstruelle » de notre collègue Derya Celik, renvoyé à la Municipalité en avril 2022 et pour lequel nous attendons toujours une réponse. Dans ce contexte, je me permets de demander si la Ville de Lausanne a donné continuité à la distribution de protections hygiéniques depuis la fin du projet pilote cantonal, en la maintenant dans les trois établissements scolaires initiaux et en la déployant sur d’autres lieux, et si non pour quelle raison ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci, madame la conseillère communale, pour votre question. La Municipalité doit répondre à deux objets du Conseil communal concernant la précarité menstruelle. D’une part, le postulat Derya Celik demandant en plan global de lutte contre la précarité menstruelle et la mise à disposition de protections ; et d’autre part, celui de Céline Misiego, qui demande la mise à disposition plus spécifiquement dans les établissements secondaires de distributeurs, objets déposés respectivement en 2022 et en 2020.

Les démarches de la Municipalité, ça a été naturellement de participer aussi à la démarche initiée par le Canton en 2021 avec l’installation dans 51 établissements cantonaux, dont trois établissements, de 7-11P lausannois, de distributeurs. Travail qui a aussi été accompagné de différents ateliers de Profa ou d’activités visant à thématiser les règles auprès des élèves, avec un bilan qui a été fait à la fin de l’année scolaire 2021-2022, constatant qu’effectivement, le problème touchait largement les jeunes autant dans la scolarité obligatoire que dans la scolarité post-obligatoire, avec environ 70% des jeunes femmes concernées qui avaient vécu le manque de protections hygiéniques au moment où elles en avaient besoin, à peu près 6% pour des raisons économiques.

Dans les éléments importants aussi à signaler, les sources d’informations en matière de règles sont, à peu près à parts égales, la famille et l’école, autant les cours de Profa que les enseignants et les infirmières en milieu scolaire, et que 45% des jeunes femmes avaient dit avoir manqué l’école en raison des règles. C’est donc une thématique qui a son importance. L’installation de distributeurs a été largement soutenue, à 97% par les élèves de sexe féminin, à 91% par l’ensemble des élèves, à 92% par les parents et à 85% par les professionnels. Donc un large soutien, et en particulier des premières concernées, avec une pertinence identifiée, en particulier dès la 7^e et la 8^e, et d’autant plus pour les années qui suivent.

En matière d’usage, les distributeurs qui ont été installés dans les écoles ont été utilisés par 63% des élèves concernées, avec une part de mésusage très modérée. On voit le nombre de protections qui ont été distribuées qui, visiblement, montre qu’il n’y a pas eu des problèmes de vandalisme ou de mésusage majeur en la matière. Donc sans divulguer les rapports-préavis qui vont répondre aux postulats déposés, oui, nous continuons à alimenter les distributeurs, avec la réflexion naturellement sur la meilleure manière de pouvoir apporter une réponse aux besoins qui touchent autant les élèves que les personnes d’âge plus élevé.

Question

M. Mathias Paquier (V'L) : – Le 23 avril dernier, Mobility a informé les habitantes et habitants du quartier des Faverges de la fermeture de l'emplacement Lausanne Trabandan, seul emplacement de ce type dans le quartier. Renseignements pris auprès de Mobility, il s'avère que le propriétaire privé de la place de parc qu'ils mettaient à disposition de Mobility a vendu son appartement et que le nouveau propriétaire n'a pas souhaité poursuivre la collaboration. La Ville de Lausanne, la FLCL ou la SILL, étant propriétaires de plusieurs bâtiments situés dans le quartier des Faverges, notamment ceux situés au chemin de Bonne-Espérance, la Municipalité envisage-t-elle de mettre à disposition de Mobility une ou plusieurs places de parc dont elle a la maîtrise, afin que l'organisation puisse continuer à mettre à disposition les véhicules partagés aux habitantes et habitants du quartier ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité a clairement l'intention de favoriser l'usage du stationnement pour les coopératives ou les sociétés d'autopartage. Elle l'a fait savoir, puisqu'elle a mis en place une petite convention pour la mise à disposition, notamment par exemple des places de parc sur domaine public de sociétés d'autopartage. Ici, cette réponse est coordonnée avec Mme Litzistorf, concernant la SILL ou la FLCL, bien sûr qu'il y a une ouverture pour entrer en matière également, mais, à ce jour, à notre connaissance, à moins qu'il y ait une demande perdue quelque part dans l'administration, il n'y a pas eu de demande de Mobility. Donc nous sommes à disposition pour trouver une solution et nous avons clairement toujours cherché des solutions quand les demandes nous avaient été faites. Nous espérons que les demandes continueront à nous être faites.

Question

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. Récemment, la presse s'est fait écho du cas de Marc, un jeune supporter de foot éborgné par une balle en caoutchouc tirée par un policier vaudois dans le contexte d'un match à la Blécherette, et qui souffre toujours de séquelles graves. Le journal *Le Temps* a mené une enquête sur cet incident, révélant un usage probablement non conforme du lanceur de balles en caoutchouc et un inquiétant déficit de formation des policiers et des policières sur l'utilisation de cette arme.

Depuis, ce type de lanceur de balles n'est plus utilisé. Cependant, les nouvelles règles d'engagement concernant, par exemple, le lance-grenades C-56 suscitent des inquiétudes quant à leur potentielle dangerosité. Par ailleurs, divers rapports avaient déjà mis en lumière une mauvaise organisation des dispositifs de sécurité à et autour de la Blécherette, en partie assurée par la Police lausannoise. Cette situation nous fait craindre que des cas similaires se produisent à l'avenir. Cela soulève plusieurs questions.

Hormis le retrait de cette arme de l'arsenal de la Police lausannoise, quelles mesures concrètes ont été modifiées ou mises en place pour garantir la sécurité des citoyens et des citoyennes et des supportrices et des supporters sur le sol lausannois ? Quels aménagements et dispositifs de sécurité ont été mis en place à la Blécherette ? Quelle est la politique actuelle concernant l'utilisation d'armes dites non létales, qui causent néanmoins des dommages graves et irréversibles ? Comment les policiers et les policières sont-ils et elles formés à l'utilisation de ces armes non létales ? Sont-ils et elles informés des statistiques françaises montrant qu'il est plus facile, mais pas toujours légitime, de tirer avec des armes censées ne pas tuer, mais qui causent parfois des blessures graves allant jusqu'à la mort ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – En préambule, j'aimerais dire que cette situation personnelle est bien évidemment dramatique. Pour le reste, la Municipalité, à l'instar du Conseil d'Etat, indique ne pas pouvoir commenter des faits relatés par le journal *Le Temps*, ceux-ci faisant l'objet d'une procédure pénale en cours.

Pour répondre à vos différentes questions, la Municipalité rappelle que les dispositifs de sécurité entourant les matchs de foot se font sous gouvernance cantonale, même si des policiers et policières lausannois participent à tous ces dispositifs, à tous les niveaux, y compris de conduite. Dans ce cadre, la police est principalement une force d'interposition pour éviter des confrontations entre les supporters ultras des deux équipes et protéger les autres spectateurs, dont les familles.

Dans tous les cas, l'intervention du dispositif de sécurité suit les mêmes règles que lors de toute intervention de police, en suivant les principes de légalité, de proportionnalité et d'opportunité. L'engagement du maintien de l'ordre se fait en dernier recours. La police privilégie la négociation et implique le principe de base des 3D en tout temps : dialoguer, désamorcer, défendre.

Le lance-grenade TW 73 n'est plus utilisé dans le Canton de Vaud. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Police cantonale vaudoise et la Police municipale lausannoise sont dotées du lance-grenade C 56, utilisé uniquement dans le cadre du maintien de l'ordre, respectivement du rétablissement de l'ordre. Les tirs ne se font pas d'initiative, mais sur ordre de l'encadrement, en fonction de l'évolution négative de la situation.

La sécurité des citoyens est la principale préoccupation des forces de l'ordre, notamment lorsqu'elles doivent faire face à des supporters perdant tout sens de la mesure et ne répondant pas à leurs injonctions. Fort heureusement, les supporters modérés et familles ne souhaitant pas en découdre avec le dispositif de sécurité où les supporters adverses ne sont pas directement confrontés à ce risque, tout est entrepris pour que les flux des supporters soient séparés les uns des autres. Un dispositif de barrière complémentaire a d'ailleurs été installé, qui permet d'améliorer encore la gestion des flux de supporters, limitant ainsi les risques de confrontation entre ultras.

Comme indiqué, les interventions de police se doivent de respecter les principes de légalité, de proportionnalité et d'opportunité. Dès lors, ce n'est que lorsque la situation dégénère et que les mesures prises en amont ne permettent pas un retour au calme que l'utilisation de ce type de moyens est ordonnée. Ces lance-grenades C-56 sont utilisés par des spécialistes ayant suivi une formation de base spécifique, puis des formations continues tous les deux ans. La formation est standardisée au niveau des cantons latins et est assurée dans le cadre du Groupement latin de maintien de l'ordre et de la sécurité GMO. Chaque policier est conscient de la difficulté du devoir qu'il doit accomplir. Les réponses ci-dessus complètent et reprennent largement les réponses à la question orale du député Adrien Buclin posée précédemment au Grand Conseil.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Émilie Moeschler. Je m'excuse, moi aussi, de la tardiveté de l'envoi de la question, mais nul doute que le messenger choisi aura bien transmis ma question à sa destinataire.

Nous avons donc appris vendredi lors de la visite publique de l'antenne du local d'injection à la Riponne et dans la presse que le nouveau local d'injection sera aménagé d'une terrasse située sur la route, juste devant l'entrée du local d'injection. Cette terrasse, selon le directeur de la fondation ABS qui gère l'ECS, devrait permettre aux bénéficiaires d'y boire un café ou de fumer une cigarette, et notamment de les inciter à ne pas s'éparpiller aux alentours. Ma question est donc la suivante : pour parfaire cette incitation et permettre aux bénéficiaires de profiter pleinement de cette nouvelle terrasse qui sera aménagée, la Municipalité entend-elle désinstaller l'aménagement urbain situé actuellement au centre de la place de la Riponne, communément appelé le String ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci, madame Maillard, pour non pas l'envoi, mais en tout cas cette question. Donc peut-être une précision concernant l'antenne de l'espace consommation sécurisée, qui a effectivement ouvert ses portes hier, il y a un aménagement extérieur qui n'est pas vraiment une terrasse, c'est plutôt une zone extérieure qui est fermée, qui permet aux personnes qui se rendent à l'espace de consommation sécurisée pendant les heures d'ouverture d'avoir un sas. Comme ça il y a un lieu d'attente où les personnes peuvent échanger, mais faire partie déjà, si on veut, de cette structure qui est l'antenne de l'espace de consommation sécurisée. Quand l'antenne ferme ses portes, en dehors des heures d'ouverture, tout cet espace est rangé et le sous-voie redevient le sous-voie. Donc il ne s'agit pas d'un lieu de rencontre pérenne qui serait mis en place.

Peut-être de dire que la cohabitation des différents publics et les points de contact de la Riponne feront partie intégrante du projet d'aménagement provisoire de la Riponne qui sera présenté prochainement, mais qui entrera en vigueur l'année prochaine.

Peut-être par rapport au string, comme on l'appelle parfois, et l'antenne de l'espace consommation sécurisée, ce qui est important aussi, autant pour les instituts d'évaluation que pour les

professionnels de terrain, c'est que, comme l'antenne de l'espace consommation sécurisée, on l'a compris, c'est quand même une mesure très importante qui s'ajoute aux mesures qui ont déjà été prises, et on veut évaluer, n'est-ce pas, pour, dans une année, revenir au Conseil communal avec un préavis, comme vous l'avez souhaité d'ailleurs, madame Maillard, avec une évaluation, et de voir, finalement, quel est l'impact de cette antenne de consommation sécurisée sur les consommations dans l'espace public, sur les lieux de rencontre, sur la santé des personnes qui consomment.

Là, si on prend trop de mesures en même temps, qui concernent notamment l'occupation de l'espace public, le risque est fort de ne pas voir clairement quel est l'effet de cette antenne sur les occupations dans l'espace public. Donc c'est pour ça qu'on a souhaité aussi garder un temps et ne pas prendre des mesures directement en lien avec l'occupation de la Riponne.

Vu que la thématique me donne cette occasion, de vous dire qu'hier, à l'antenne de l'espace consommation sécurisée, on a eu 99 visites, premier jour d'ouverture, 80 pour l'ECS et 19 pour l'échange de matériel. Et en même temps, la journée, à l'espace de consommation au Vallon, on a eu 80 aussi visites. Ça veut dire qu'on touche vraiment un public qu'on ne touchait pas avant, des personnes qui n'allaient pas au Vallon. Aujourd'hui, il semble que ça continue comme ça. Il y a aussi, plus de femmes, ce à quoi on ne s'attendait pas, à l'antenne de l'espace consommation. Bref, on va continuer d'évaluer et revenir évidemment avec des pistes plus approfondies. Mais voilà déjà un premier retour suite à cette ouverture d'hier.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est une question qui n'est pas annoncée au préalable, mais, il faut bien le dire, rien ne l'impose, d'une part, et, d'autre part, l'actualité du problème vaut amplement annonce préalable.

Nous avons appris par la presse qu'une importante opération de police visant à lutter contre le trafic de stupéfiants avait eu lieu le 14 mai dernier dans un immeuble de la rue de Genève. Un kilo de cocaïne a été saisi et un certain nombre de ressortissants étrangers liés à ce trafic arrêtés. Le porte-parole de la Police cantonale indiquait dans la presse que, je cite, « c'est un lieu connu pour être une base arrière du trafic de drogue dans le Canton et où la Police municipale lausannoise effectue régulièrement des passages ».

Manifestement, ces passages ne suffisent pas à perturber ce trafic, et on ne peut au demeurant que s'étonner de la légèreté d'une telle réponse de la part des autorités face à une situation apparemment connue de longue date, puisqu'en effet, en 2014 déjà, le Ministère public de la Confédération enquêtait sur un réseau international de stupéfiants ayant des attaches à Lausanne.

Ce n'est pas la première fois que cet immeuble, détenu par un privé, défraie la chronique, puisqu'il y a déjà dix ans, la Ville y faisait fermer des salons de massage. L'EVAM y a loué des logements par le passé, de même d'ailleurs que la Ville de Lausanne. Et à cet égard, la responsable du dispositif communal d'aide sociale au logement, citée dans la presse, a déclaré qu'il y a six ans, la Ville a résilié tous les baux à loyer qu'elle avait à cette adresse. Mais d'après certains témoignages qui nous sont parvenus, il se trouve que d'autres immeubles qui, eux, sont la propriété de la Ville de Lausanne et qui accueillent des logements à vocation sociale, notamment à César-Roux, abritent de manière régulière du trafic de drogue. Ce qui appelle deux questions de notre part. La première : quelles sont les mesures qui sont concrètement prises par la Municipalité pour combattre le deal dans les immeubles de logements sociaux dont la Ville est propriétaire ? Si possible, autre chose que des passages. Et deuxième question : lorsqu'il est avéré que des locataires sont liés à ce trafic, la Municipalité procède-t-elle à leur expulsion ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Le terme « passage » est peut-être pas assez fort par rapport à ce que la Police municipale de Lausanne et la Police cantonale vaudoise ont eu comme activité à plusieurs reprises dans cet immeuble.

Il faut voir que ce n'est pas les mêmes personnes qui sont arrêtées et qui, ensuite, évidemment, n'habitent plus à cet endroit, si tant est qu'elles y aient habité lors du moment où elles ont été arrêtées. Voilà ce que je peux répondre du côté de la police. Evidemment qu'une personne qui est en prison perd son logement par faute de l'occuper et, généralement, de le payer.

M. Valentin Christe (UDC) : – Merci beaucoup, monsieur le municipal, pour la réponse à la question. Cela étant, et on le sait malheureusement que trop, il se trouve que le fait de participer à un trafic de drogue ne débouche de loin pas systématiquement à une condamnation à de la prison ferme, sinon sans doute que la situation sur le plan du deal de rue de manière générale serait très différente à l'heure actuelle. Raison pour laquelle j'attends aussi une réponse à ma deuxième question, qui est de savoir, et je le rappelle, lorsqu'il est avéré que des locataires sont liés à ce trafic de drogue, la Municipalité procède-t-elle à leur expulsion ? Mais peut-être que les lumières de Mme Moeschler seront les bienvenues sur cet élément précis.

Politique municipale en matière de cours et préaux scolaires

Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une récréation des cours de récréation »

Réponse au postulat de M. Pierre Conscience « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises »

Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts

« Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? »

Rapport-préavis N° 2023/14 du 23 mars 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche remercie la Municipalité pour ce rapport complet. Dans ses intentions, il répond aux attentes, en tout cas selon notre analyse, exprimées dans les postulats de MM. Company et Rastorfer, ainsi que de celui que j'avais déposé. En effet, dans ses grandes lignes, le postulat prévoit premièrement d'améliorer ou de renforcer, selon les situations, les usages des préaux en dehors des horaires scolaires en les destinant en priorité à la jeunesse, ce que nous saluons. Deuxièmement, il prévoit également de revoir l'aménagement des préaux de sorte à y réduire les inégalités de genre et à y favoriser des usages égalitaires des espaces, avec la stratégie choisie prioritairement de créer des sous-espaces proposant plus d'activités diversifiées, de loisirs, de sports, de rencontres, en mettant en cause la centralité de certaines activités ludico-sportives, avec l'exemple archétypal qu'on a bien sûr toutes et tous en tête, qui est celui du grand terrain de foot, sans pour autant évidemment les exclure, puisqu'il s'agit d'une activité populaire très appréciée de nos élèves de tout genre par ailleurs.

De plus, le rapport prévoit de combattre les îlots de chaleur et de renforcer la proximité avec la nature en végétalisant et en perméabilisant les sols par l'emploi de matériaux moins impactants que le bitume, ainsi qu'en créant des jardins potagers à visée pédagogique. Il prévoit également d'améliorer la signalétique des préaux, ce qui est une bonne chose, et enfin d'inclure les jeunes, les institutions scolaires et les représentants et représentantes des quartiers dans ce processus de réaménagement des espaces par des démarches participatives, ce que nous saluons. Toutes ces intentions, le groupe Ensemble à Gauche les partage. C'était en partie du reste ce qui avait motivé le dépôt de mon postulat, et c'est ce qui nous pousse à vous inviter, chers collègues, à apporter un accueil favorable à ce rapport-préavis.

Cela étant, et à l'issue des travaux de la commission, quelques remarques et questions néanmoins à propos des considérations et des conclusions de ce rapport. Plus exactement, j'en aurai quatre. Premièrement, au point 8, la Municipalité parle de zone de non-droit, pour qualifier certains préaux. Le mot est fort. Le terme nous paraît quelque peu excessif, et nous voulons que soit donnée à notre exécutif l'opportunité de nuancer ici son propos, ou à tout le moins de le préciser. De quoi parle-t-elle quand elle parle de zone de non-droit dans nos préaux ? La Municipalité peut-elle par ailleurs confirmer qu'elle privilégiera, dans le cadre de la mise en œuvre de ce rapport-préavis et face à des

situations que j'imagine être de l'ordre de petites incivilités, des approches de médiation et de prévention propres au travail de l'animation socioculturelle, plutôt qu'une approche répressive, qui ne tend, selon nous, qu'à déplacer le problème ailleurs, et souvent dans des zones où une réponse est plus difficile ensuite à mettre en place ?

Deuxièmement, dans son deuxième axe, la Municipalité explique vouloir privilégier l'aménagement en sous-espaces, comme je le disais tout à l'heure, notamment pour limiter ces inégalités de genre telles qu'elles se développent dans les espaces extérieurs s'il n'y a pas ce type de dispositif. Alors cette stratégie, on la trouve salutaire dans le sens où elle poussera probablement à une répartition plus égalitaire des espaces, mais pas forcément à des usages moins genrés de ces espaces. C'est-à-dire que la répartition des activités en fonction des genres des élèves ne va pas forcément changer par cette création d'îlots – en tout cas, ce n'est pas la lecture qu'on en fait – et ne va pas forcément mener à un questionnement des catégories sociales de genre à travers ces activités ludico-sportives. Dès lors, est-ce que la Municipalité ne prévoit pas de développer également des aménagements et des usages en commun de ces espaces, de sorte à amener les élèves à thématiser ces problématiques dans leur vie quotidienne à travers les activités qu'ils ou elles mènent dans les préaux ?

Troisièmement, comment la Municipalité entend-elle garantir la cohabitation de jeunes aux âges divers, sachant que certains préaux, notamment en dehors de l'horaire scolaire, accueillent des élèves allant parfois du premier âge primaire au dernier âge de la scolarité obligatoire ?

Quatrièmement et dernièrement, au point 12.3, est évoquée la possibilité d'en venir à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans nos préaux. En l'occurrence, cette possibilité, m'a-t-on précisé, existe déjà dans le cadre légal réglementaire. Mais la Municipalité n'estime-t-elle pas qu'un tel dispositif de surveillance pourrait générer un climat délétère pour le vivre ensemble au sein d'un collège ? Ne s'agirait-elle pas d'un aveu d'échec de la mise en place justement d'une politique scolaire inclusive, participative, favorisant la voie de la prévention et du dialogue, plutôt que celle de la répression ? Dès lors, la Municipalité peut-elle affirmer devant ce plénum qu'elle n'a pas l'intention d'installer de tels dispositifs d'une part et clarifier ce qui pourrait l'amener à prendre une telle décision d'autre part ?

Voilà ces quatre questions. Je me réjouis d'entendre les réponses municipales à leurs propos. Sous cette réserve, je vous invite, encore une fois, chères et chers collègues, à apporter un franc soutien à ce rapport-préavis pour améliorer, rénover, enrichir les préaux de nos écoles lausannoises.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc.) : – Je déclare mes intérêts : je suis enseignante dans un établissement scolaire primaire lausannois, qui va prochainement bénéficier d'un réaménagement de sa cour.

Les postulats traités dans ce rapport mettaient l'accent sur la question d'égalité de genre dans les préaux scolaires et des démarches participatives incluant les enfants. Les six ans qu'il aura fallu pour rédiger cette réponse ont permis à ce rapport de nous présenter la politique de la Ville de manière plus large. Un des enjeux majeurs, au-delà de promouvoir la diversité, l'égalité, l'accessibilité, la participation citoyenne et la végétalisation, est de promouvoir les préaux comme un lieu de vie qui, en dehors des heures scolaires, soit à disposition des habitants et des habitantes du quartier, ce qui était évoqué par M. Conscience également. C'est une ouverture et un élargissement de l'utilisation des préaux qui sont bienvenus.

En sortant d'une logique, je cite les postulats, de jeux de filles et de jeux de garçons, c'est bien en repensant des espaces qui permettent différentes activités, calmes ou dynamiques, collectives ou individuelles, dans de grands espaces ou de petits coins, que l'on permettra à chacune et chacun de s'approprier les lieux et d'y trouver sa place, indépendamment de son genre ou des clichés qui y sont associés. La Ville proposera donc progressivement des préaux réaménagés, dont l'usage sera étendu de manière plus explicite aux habitants et aux habitantes des quartiers concernés. Une signalétique explicite est attendue à ce sujet.

De nouvelles dispositions réglementaires appliquées aux sites et préaux scolaires de la Commune de Lausanne sont entrées en vigueur en novembre 2020, mais n'ont pas encore fait l'objet d'une communication active. La signalétique qui informe les usagères et les usagers de ces dispositions n'a pas encore été déployée. Un usage étendu est réellement une plus-value, mais il s'accompagne de quelques désagréments, notamment au niveau du nettoyage et des besoins de médiation,

comme cela a été avoué avant, entre les différents publics. Pour une cohabitation équilibrée, il sera nécessaire d'ajuster la dotation des ressources attribuées aux concierges et de prévoir les besoins éventuels de personnes d'encadrement par rapport à la cohabitation.

De nombreux services sont impliqués lorsqu'il s'agit des préaux scolaires et une coordination importante est nécessaire pour chaque projet de réaménagement. Je salue ici le travail important qui est mené pour relever ces défis. De nombreux projets ont eu lieu ou sont prévus, mais l'ampleur de la tâche est grande et le déploiement de cette politique risque de prendre énormément de temps, avec dans l'intervalle une grande disparité d'un bâtiment scolaire à l'autre.

L'accessibilité universelle questionnée dans le postulat de M. Rastorfer a été abordée dans le rapport du point de vue des difficultés de mobilité, mais d'autres situations peuvent entraver l'accessibilité universelle. Ce point a été discuté en commission et je me réjouis qu'un vœu ait été accepté afin d'intégrer d'autres situations de handicap dans l'objectif d'accessibilité universelle que la Ville s'est fixée. Le groupe socialiste vous invite à adopter ce rapport.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme les précédents intervenants, je commencerai par saluer la qualité du présent rapport-préavis. M. Conscience a mentionné qu'il était très complet. Je rajouterai aussi qu'il était extrêmement bien structuré et avec de nombreuses références utiles en bas de page, qui permettaient d'amener un certain nombre de compléments. C'est un rapport-préavis important, non seulement pour les écoliers lausannois, mais plus généralement pour l'ensemble de la population.

Lausanne dispose en effet d'une cinquantaine de sites scolaires qui sont répartis dans l'ensemble de la Ville. Et au sein de ceux-ci, les préaux représentent des surfaces importantes qui, souvent, présentent un fort potentiel de valorisation pour renforcer leur rôle de centralité dans les quartiers, pour lutter contre le réchauffement climatique et pour renforcer la biodiversité.

Si les préaux sont naturellement un lieu important dans la journée de l'enfant, ils sont actuellement relativement peu utilisés la plupart du temps en dehors du temps scolaire. Et ils ne sont d'ailleurs pas toujours très accueillants non plus pour la population. Dans ce sens-là, la politique transversale qui nous est proposée ce soir pour ces préaux scolaires est extrêmement intéressante. Elle propose ces quatre axes, que nous saluons et soutenons également. M. Conscience les a mentionnés, les quatre. Je reviendrai sur certains éléments. Tout d'abord l'importance effectivement de clarifier le statut des préaux, avec les dispositions réglementaires qui nous sont proposées, mais aussi vraiment ce plan de communication, qui sera important avec cette signalétique claire et harmonisée.

Deuxièmement, et ça, c'est vraiment un des points importants, c'est la nécessité de repenser l'aménagement des préaux scolaires en créant des sous-espaces et en diversifiant les usages et les ambiances, ce qui permet d'éviter l'appropriation genrée que nous connaissons encore trop souvent dans certains préaux, et ce qui répondra également aux postulats de M. Company et de M. Conscience. Et là, j'aimerais juste donner un petit exemple puisqu'en fait, mes deux filles sont au collège de Beaulieu, qui est un des préaux qui a eu la chance d'être réaménagés récemment, et j'ai pu faire l'exercice avec elles de leur demander comment elles ont vécu le préau avant le réaménagement et après. Et c'est vrai que c'est extrêmement intéressant. Avant les réaménagements, en gros, une grande partie de la cour était utilisée comme terrain de foot. Il y avait cinq terrains de foot utilisés essentiellement par les garçons pour jouer pendant la récré ou à d'autres moments. Et en fait, le réaménagement assez subtil a permis justement de diversifier ces ambiances, de diversifier ces usages, en n'ayant plus que finalement un seul terrain de foot qui est parti sur le côté du bâtiment et le cœur du préau, aujourd'hui est vraiment utilisé de façon beaucoup plus égalitaire. Donc finalement, on voit que par les aménagements, les objectifs sont remplis, même s'il reste certainement encore des progrès à accomplir. Mais en tout cas, on voit à satisfaction ce que ça fonctionne.

Je relève aussi un point sur les aménagements, c'est l'importance de réduire le stationnement automobile. M. Vouillamoz a déposé un vœu en commission, qui a été accepté à l'unanimité ; il y reviendra peut-être. Et puis l'importance aussi de la végétalisation des préaux, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation, naturellement pour s'adapter au réchauffement climatique et renforcer la biodiversité et le réseau écologique. L'importance aussi de renforcer la participation citoyenne et de travailler aussi avec les enfants dans le développement de ces projets.

Et puis enfin, dernier élément concernant la mise en œuvre de cette politique municipale, Mme Dinbali a parlé de la coordination importante entre plusieurs services, effectivement, qui sont bien structurés et ont bien fonctionné. Par contre, il y a un point qui a suscité certaines craintes, c'est le financement de ces mesures, puisque le présent rapport-préavis ne prévoit aucun budget pour son déploiement. Les projets de valorisation des préaux existants sont pris en charge par les budgets des différents services concernés, notamment via des crédits-cadres ou autres financements, avec, tel que mentionné dans le rapport-préavis, cinq sources de financement différentes qui sont activées en fonction des préaux et des projets. Et nous craignons que cela complique et ralentisse le déploiement de cette politique importante. Cette petite réserve étant exposée, nous vous invitons, comme mes deux collègues qui se sont exprimés précédemment, à accepter l'excellent rapport-préavis qui nous est soumis ce soir.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ca a été dit, le rapport-préavis permet de clarifier le statut des préaux scolaires et de ce qu'entend faire la Ville, et c'est une bonne chose. Cette clarification du statut des préaux par des règlements est évidemment bienvenue. Avant tout, le but est que la cohabitation se fasse de manière paisible et respectueuse d'un cadre que la Ville se doit de poser.

Par rapport au deuxième axe que la Ville se donne, c'est-à-dire repenser l'aménagement des préaux scolaires en fonction des besoins, c'est aussi une bonne chose, en particulier pour les élèves ayant certains besoins, notamment en raison d'un handicap ou d'un quelconque trouble. C'est détaillé dans le rapport-préavis. Il semble aussi qu'à l'issue de la séance de commission, durant laquelle il a été relevé certains aspects particuliers auxquels la Ville doit faire attention pour ces enfants ayant des handicaps ou des troubles, la Ville semble en être consciente et vouloir prendre en compte ces aspects.

Par contre, la question du genre ne doit évidemment pas avoir sa place dans le débat. En effet, il s'agit avant tout de rendre un préau scolaire accueillant pour les enfants et leur fournir des infrastructures adéquates. Supprimer un terrain de foot parce que cela donne une image bien trop masculine est, permettez-moi, ridicule. L'intérêt des enfants doit évidemment primer toute démarche dogmatique. Supprimer le terrain de foot, je reprends cet exemple, puisque c'est bien ce genre d'infrastructures qui est visé, risquerait de péjorer l'activité des garçons et des filles qui auraient l'occasion d'en pratiquer à l'école.

Au vu des précédentes interventions, on ne voit pas en quoi consiste la volonté de la majorité de ce plénum de dégenrer les préaux et on ne comprend pas ce que cela implique de manière extrêmement concrète. Comment la Municipalité compte mettre en œuvre cette volonté ? En tout cas, la position du PLR est claire à ce sujet, ce n'est en aucun cas à la Ville de dicter quelles activités les enfants doivent pratiquer dans les préaux. La municipale nous avait affirmé que tel n'était pas le souhait de la Municipalité, considérant qu'aucune activité n'était destinée à un genre, dès lors, aucune activité ne sera proscrite. Mais peut-être que c'est l'occasion ce soir pour le municipal en charge de préciser cet aspect sur cette volonté de rendre les préaux non genrés.

Finalement, le troisième axe concernant la végétalisation des préaux est une excellente chose. D'ailleurs, le PLR avait déposé plusieurs objets à ce sujet. On est satisfait de constater que cela se réalise dans le plan de la Direction EGQ et que cela va dans la continuité de ce qui a été fait en réponse à un objet en particulier déposé par Florence Bettschart-Narbel.

Finalement, quatrième axe, encourager la participation citoyenne. On sait que la Direction EGQ aime beaucoup les initiatives participatives, mais, avant tout, peut-être faut-il rappeler que l'utilisation des préaux est destinée en priorité aux écoliers et non au public de manière large. Ceci étant dit, ça a peu d'importance puisque tant que la priorité est donnée aux besoins des écoliers, quels que soient leurs besoins, genre ou tout autre critère que la Ville ou certains conseillers communaux souhaitent brimer par pur dogmatisme soient entendus, c'est l'essentiel.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Je tiens à remercier la Municipalité pour ce rapport-préavis qui aborde ces enjeux cruciaux concernant la diversité des enfants dans les préaux, la végétalisation de ces espaces, ainsi que la participation des enfants dans ces projets.

Ces thématiques, bien que louables, soulèvent néanmoins certaines interrogations et des réserves du groupe UDC. En effet, il est important de souligner que ce rapport-préavis semble davantage s'apparenter à une étude académique qu'à un projet concrètement vraiment municipal. Malgré la

richesse des informations fournies, à notre sens, il manque des représentations graphiques, des plans, des mesures concrètes pour illustrer la mise en œuvre des réelles intentions.

De plus, la question de l'accessibilité universelle, dont il a été question à plusieurs reprises dans certaines interventions, et notamment pour les personnes en situation de handicap, semble être traitée de manière très incomplète. Bref, il est essentiel d'inclure pleinement ces considérations pour garantir l'inclusion de tous les individus dans ces espaces.

Concernant la gestion des espaces extérieurs, l'enchevêtrement des périmètres de maintenance entre différents services pourrait entraîner des conflits et des inefficacités, compromettant ainsi les objets de valorisation de ces espaces. Une clarification, une harmonisation des responsabilités, à notre sens, semble nécessaire pour assurer une gestion efficace et cohérente.

Enfin, l'ouverture des préaux au public soulève des questions quant à la surveillance, à la salubrité des lieux et à la gestion des déchets. Il est primordial de prévoir un accompagnement adéquat et des règles claires, afin de garantir un bon usage de ces espaces. Bref, bien que les intentions présentées dans ce préavis soient louables, nous sommes contraints, le groupe UDC, de refuser la proposition telle qu'elle est actuellement formulée. Nous encourageons une révision approfondie de ce projet, incluant des mesures concrètes, une meilleure prise en compte de l'accessibilité universelle et une clarification des responsabilités pour assurer une gestion efficace de ces espaces extérieurs.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux différents intervenants pour avoir exprimé leur intérêt et très largement leur soutien aux démarches qui sont exprimées. Effectivement, les trois thématiques majeures qui sont traitées sont celles de la végétalisation des préaux, même si, ici, ma collègue Natacha Litzistorf avait déjà répondu à un postulat de Florence Bettschart en la matière. Ce sont aussi des thématiques d'égalité. De ce point de vue là, ça vaut la peine de formuler aussi que nous ne voulons naturellement pas avoir des préaux qui s'adressent aux garçons ou aux filles, mais des préaux qui combattent les stéréotypes et qui s'ouvrent à la diversité des usages, autant pour les garçons que pour les filles. Et puis la thématique aussi de l'ouverture au quartier et de la participation pour en faire des espaces à priorité enfant, mais naturellement en accueillant les enfants dans leurs différents statuts et pas uniquement en tant qu'élèves.

C'est l'occasion aussi de remercier les différents postulants pour avoir thématiqué ces différents aspects et d'avoir effectivement ressenti aussi, été l'écho d'un réel intérêt du public sur ces thématiques. C'est aussi un intérêt qu'on a rencontré auprès de nombreux partenaires, qui a suscité de l'intérêt aussi auprès d'autres communes et, le plus important, auprès des acteurs et actrices de l'école. Si vous souhaitez le constater d'une manière concrète et moins théorique que dans un rapport-préavis, nous avons justement ce samedi, entre 10 h et 12 h, l'inauguration du préau du Devin avec Natacha Litzistorf. L'invitation est ouverte.

Cette thématique est importante parce que justement, le préau devient plus simplement l'espace où les élèves courent et se défoulent pendant un quart d'heure ou une demi-heure entre des moments d'enseignement. C'est aussi avec une école qui se repense, qui notamment s'intéresse de plus en plus à l'éducation à l'extérieur, avec la volonté d'avoir un enseignement qui, naturellement, ne s'oriente pas uniquement sur diffuser des contenus préparés, mais aussi pouvoir thématiquer ce que les enfants, les élèves rencontrent dans leur quotidien pour pouvoir aborder les matières de cours. C'est aussi un aspect important de l'éducation à l'extérieur. Ça permet peut-être de répondre aussi à quelques questions qui ont été exprimées, notamment sur le fait qu'effectivement, les préaux se veulent ainsi des lieux promouvant la diversité, pas forcément avec des enseignements explicites pour les thématiquer, mais en étant des espaces où la diversité peut être pratiquée et qui s'ouvrent à être ensuite thématiqués et promus, que ce soit dans le cadre de l'enseignement ou que ce soit dans le cadre des usages, par exemple, du parascolaire.

C'est des espaces qui, dans les usages qu'on en a actuellement, ne sont pas des zones de non-droit au sens où il serait impossible d'y faire appliquer le droit, mais plutôt dans le sens où leur statut, à la fois ouvert au public, à la fois d'être légalement des parcelles privées et avec des règles qui ne sont pas forcément explicites et qui diffèrent entre les temps scolaires et les temps non scolaires, fait que, du coup, le droit, en tout cas, n'y est pas clair. Il est plus difficile aussi pour les acteurs de la commune de pouvoir le rappeler, l'exprimer. De ce point de vue là, la communication et la signalétique sont surtout l'enjeu de pouvoir exprimer ces principes et ces règles. La

signalétique est faite en collaboration et en consultant les représentants des commissions d'établissement. Elle devrait pouvoir aboutir prochainement à un modèle à pouvoir généraliser.

La question de l'usage des préaux pour des usages divers en dehors des temps scolaires, en fait, trouve en général sa réponse dans le fait que les aménagements sont pensés en priorité pour les élèves que l'école accueille, mais avec des infrastructures qui, du coup, sont d'autant plus attirantes, en principe, pour des élèves d'un âge proche, primaires en 1-6P pour certains collèges, secondaires de 7 à 11 pour les autres. C'est vrai que c'est un défi naturellement d'explicitement appeler à l'usage des préaux scolaires par le public, parce qu'on peut aussi craindre des mésusages. Cela dit, pour signaler toutes les plaintes en cas d'incivilité et de déprédations dans les écoles lausannoises, je peux dire que ce ne sont en tout cas pas les préaux les plus ouverts qui sont les plus exposés aux mésusages. C'est presque plutôt le contraire qui se constate. Et de ce point de vue là, on a l'espoir que, finalement, le fait de les ouvrir, naturellement demande une gestion, notamment un suivi attentif et une concertation qui implique beaucoup de services, mais qu'ils puissent être faits avec les effectifs existants et sans demander un surcroît de travail en la matière. C'est un point sur lequel nous devons aussi avoir un suivi et une évaluation régulière.

Il y a aussi ce besoin de coordination. Cela dit, les rôles des différents professionnels et des différents services sont en tout cas clairs du point de vue des acteurs de terrain. C'est des espaces sous la responsabilité prioritairement du personnel scolaire, du Service des écoles et du parascolaire, avec les compétences adjointes par les autres services, que nous remercions naturellement.

En ce qui concerne l'accessibilité universelle, c'est effectivement une thématique que le préavis traite peut-être de manière limitative sur les questions de handicaps liés à la mobilité. Naturellement, les handicaps sensoriels, psychiques, mentaux peuvent aussi intervenir. De ce point de vue là, le fait d'avoir des espaces avec des diversités d'usages, et notamment pour les personnes avec des troubles neuroatypiques, est quelque chose qui est plutôt bien accueilli aussi.

Et puis, dans les questions qui avaient été posées, était évoquée également la vidéosurveillance. C'est une solution qui peut être parfois décidée par des autorités judiciaires, donc qui est indépendante de la Ville de Lausanne dans des cas bien précis, pour identifier dans le cadre d'une affaire en cours. Pour les autres cas, le règlement en la matière autorise la Municipalité à installer des caméras de vidéosurveillance. Ce n'est actuellement pas le cas dans des collèges lausannois ou dans des périmètres scolaires lausannois. Le motif est naturellement qu'on souhaite prioriser d'autres solutions de régulation en priorité. Par ailleurs, la vidéosurveillance a un certain nombre de cautions en matière de protection des données. Les caméras de vidéosurveillance ne seraient activées le cas échéant qu'en dehors des temps scolaires. Des procédures à soumettre aux autorités de protection des données. Et puis, l'enjeu aussi de pouvoir savoir exactement ce qu'on surveille. Et de ce point de vue là, les préaux, avec des espaces assez vastes, permettent difficilement de cibler très précisément l'endroit à surveiller. Et donc, l'usage de la vidéosurveillance est en général limité pour cette raison-là.

Voilà quelques réponses. J'espère avoir tenu compte des différentes interventions, d'avoir pu apporter un certain nombre de réponses. Et c'est en tout cas, effectivement, une belle thématique politique qui ouvre aussi à de jolies potentialités pour les acteurs du quartier et de l'école.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais répondre à quelques considérations qui ont été partagées à la droite de cet hémicycle, notamment lorsqu'il nous a été dit qu'au fond, on pointait du doigt un problème d'image en matière de répartition genrée des espaces. Ce n'est pas un problème d'image. L'exemple du terrain de foot, ce n'est pas une représentation. Le terrain de foot, c'est une très belle image, une très belle représentation. Ça dégage plein de valeurs positives. Je ne suis pas du tout réticent à la présence de terrains de foot en préau scolaire ou ailleurs. J'adore ça, il n'y a pas de problème. Le problème est concret.

On prend l'exemple du terrain de foot, parce que c'est un exemple parlant, mais on pourrait aussi prendre l'exemple, tout simplement, du préau qui est, pour l'essentiel, un terrain bétonné où il n'y a pas vraiment d'activité scolaire proposée. Je ne pointe aucun établissement scolaire lausannois, en particulier, en l'occurrence, mais c'est aussi un autre exemple de type d'aménagement, ou presque, de non-aménagement en matière d'activités ludico-sportives, dans lesquels vous allez, si vous observez attentivement, voir une répartition très inégalitaire de l'espace, au sens où, s'il y a la même quantité de garçons et de filles dans ce préau, l'immense majorité de l'espace sera investie par des

garçons. Alors, soit on se dit, bon, c'est l'ordre des choses, c'est la reproduction sociale, tout se passe très bien, allons-y comme ça. Ne nous posons pas cette question, tant que tous les enfants investissent cet espace, chacun à leur façon, tout va très bien.

Mais non, dans les faits, quand vous questionnez les élèves, vous vous rendez compte qu'en fait, il y a de vraies insatisfactions de la part des filles des établissements, et qu'en tout cas, on voit cette inégalité de répartition des espaces. Donc c'est quelque chose de très concret. Il n'y a pas d'idéologie derrière le fait de vouloir faire en sorte que chaque élève soit dans la même situation d'investir l'espace qui lui est dévolu.

Quant au fait que les préaux soient prioritairement dévolus aux élèves, je rejoins cette considération pour le temps scolaire, mais en dehors du temps scolaire, ce qui est quand même la majeure partie du temps de la semaine, du mois et de l'année, je trouve pertinent et intéressant de proposer un autre usage de ces espaces qui puisse aussi satisfaire les habitants et habitantes du quartier et répondre à des besoins de la population. Evidemment, il faut que ça reste, comme le postulat le propose, en priorité de la jeunesse.

Je peux partager une remarque de notre collègue Di Giulio quant à l'absence de représentation graphique, de modèles, surtout d'exemples qui pourraient un peu illustrer la volonté de la Municipalité. Je trouverais intéressant, et peut-être que M. Payot pourra encore répondre à cette demande. Est-ce que la Municipalité pourrait s'engager à fournir aux membres de ce Conseil, ainsi qu'aux acteurs et actrices intéressés, quelques modèles de réaménagement de préaux qui ont d'ores et déjà, ailleurs qu'à Lausanne, satisfait à toutes les attentes de ce postulat et qui pourraient donner un peu comme un exemple à suivre et aussi une représentation plus claire pour toutes les personnes qui se réjouissent de voir ces préaux évoluer.

Juste une demande, pour être sûr que j'ai bien compris de votre réponse quant à la création de sous-espaces dans ces préaux. Donc, si j'ai bien compris ce que vous répondez, monsieur Payot, c'est que, et j'entends cette réponse, mais je veux juste être sûr de l'avoir compris, c'est qu'au fond, vous vous dites, et d'ailleurs, c'est le rôle des communes, on met à disposition un espace qui, au mieux, doit favoriser une utilisation égalitaire. Quant au fait de questionner l'utilisation générée de telle ou telle activité, de tel ou tel mobilier urbain ou que sais-je, vous laissez charge aux écoles et aux professionnels de l'enseignement de mettre sur pied des activités pédagogiques pour pouvoir questionner ça. Vous vous dites, ce n'est pas à nous de le faire. Je vois un oui de la tête. Si c'est oui, j'en suis très content, et je vous remercie.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je m'excuse, mais je reste totalement dans le flou encore, parce que je n'ai pas l'impression d'avoir une réponse de la part du municipal. De manière extrêmement concrète, comment va se développer cette volonté d'éviter, et je cite le rapport-préavis, « toute appropriation de genre » ? Qu'est-ce que ça va changer dans le quotidien des élèves et qu'est-ce que ça va changer très concrètement dans les préaux scolaires ?

M. Jean-Claude Seiler (PLR) : – Evidemment, après vingt-cinq ans d'enseignement, j'ai aimé la proposition, l'intitulé du postulat numéro 1, qui était, dans le fond, entre cours de récréation et de récréation, parce que pour moi, pour les enfants, il est essentiel d'avoir ce moment.

A part ça, j'ai quand même deux questions. La première, c'est, dans le préavis, je ne l'ai pas lu, ou est-ce que je me suis trompé – merci de me confirmer –, qu'il n'y aura plus jamais de véhicules privés, en particulier des enseignants, dans des cours de récréation lausannoises. Je me rappelle, Montriond, où les voitures des enseignants arrivaient au milieu de la cour de récréation et se parquaient. Il me semble que dans le préavis, qui est un bon préavis, jamais cette question n'est abordée, et j'aimerais une réponse.

Deuxièmement, c'est assez comique, je m'excuse de dire le terme, dans la réponse de la Municipalité à la mise à disposition des cours de récréation au public. Je sais que ce n'est pas toujours facile de réguler cette problématique, mais un terrain de basket pour des ados, c'est génial. Et souvent, ça a été interdit à ces ados, ils devaient passer par-dessus des barrières pour aller jouer au basket. Aujourd'hui, on essaie d'ouvrir, et ce n'est pas si facile. Donc, je me réjouis de la réponse de notre municipal.

Dernière question, j'habite à côté du collège de Prélaz. Je vais, de temps en temps, parce que je suis à côté, je m'arrête à la cour de récréation, je n'ai pas cette impression de ségrégation de genre. J'ai l'impression que la cour de récréation est vraiment un espace ouvert, un espace où tout se

passé sans avoir une ségrégation de genre. Ça, c'est mon impression. Je vous prie de m'excuser de ces quelques remarques d'ancien professionnel.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je ne vais pas en rajouter, mais je voulais quand même signaler après ce postulat qu'effectivement, repenser la manière de construire et d'aménager les cours d'école pour faire une avancée sur l'aspect genre, pour que les filles et les garçons jouent ensemble et se répartissent l'espace, c'est une bonne idée. Cela dit, il ne faut pas se leurrer, ça ne va pas suffire. J'espère que dans ce plénum, vous êtes conscients que ce ne va pas suffire de simplement changer la disposition d'une cour d'école pour que les aspects d'égalité des chances entre les hommes et les femmes et les enfants disparaissent.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je ne suis pas forcément le meilleur pour faire un exposé sur les politiques d'égalité et sur la thématique des inégalités de genre, puisque la Municipalité s'est aussi dotée d'une politique en matière d'égalité sous la responsabilité de Mme Germond. Cela dit, au risque de faire un peu de mansplaining en la matière. Je donne ma version aussi brève que possible.

Dans les inégalités, il y a naturellement un certain nombre de discriminations institutionnelles qui peuvent exister. Naturellement, la Ville de Lausanne s'engage non seulement à ne pas les pratiquer elle-même, typiquement dans sa politique salariale, non seulement à ne pas tolérer les discriminations, par exemple, dans les cas de harcèlement de rue, mais aussi à essayer de promouvoir le fait que l'égalité puisse se concrétiser largement, concrètement, et que les différentes pratiques qui reproduisent les inégalités de manière souvent peu formalisée puissent aussi être thématiques. Naturellement, on ne peut pas simplement les interdire, parce que c'est souvent des pratiques qui s'inscrivent aussi dans des cadres qui dépassent largement celui de la Ville de Lausanne, qui souvent impliquent des débats beaucoup plus larges. Il y a, par contre, effectivement, un certain nombre de stéréotypes qui se reproduisent dans des contextes sociaux, que les infrastructures, que le personnel, les professionnels peuvent reproduire, même si une part, naturellement, se retrouvent aussi dans les familles, parmi les élèves eux-mêmes. Naturellement que la réflexion sur les préaux scolaires, de ce point de vue là, est une contribution modeste, mais qui nous paraît quand même importante pour que les infrastructures aussi puissent s'inscrire dans cette démarche, être favorables par rapport au personnel.

Personnel des écoles et du parascolaire, donc par rapport à la question de M. Conscience, c'est naturellement, pour les enjeux de l'enseignement, le personnel scolaire, le personnel enseignant qui est concerné, mais ça peut être aussi toutes les professions non enseignantes qui peuvent intervenir dans l'école ou à proximité et qui, souvent, relèvent de la Ville. De ce point de vue là, c'est aussi quelque chose qui est reconnu, que des espaces qui prévoient des activités qui sont fortement stéréotypées puissent, même si ce n'est naturellement pas une volonté d'affirmer des inégalités, favoriser des différences et des ségrégations, notamment le préau de Prélaz. Naturellement, que les activités, qu'il est vivant, qu'il est apprécié, que beaucoup d'activités s'y passent bien. Il est largement consacré à des espaces de foot et avec une répartition de l'usage de l'espace qui fait que, du coup, une partie des garçons, qui n'est pas la totalité, mais qui s'identifient plus à des stéréotypes masculins, se retrouve à avoir un usage accru de cet espace par rapport à l'ensemble des élèves. De ce point de vue là, la réflexion que nous souhaitons faire, nous l'espérons, permettra d'apporter une contribution. Et puis le fait de le faire avec la participation des élèves est aussi une manière de les rendre acteurs en la matière et de pouvoir leur permettre de s'approprier cette thématique.

En ce qui concerne la dernière question que j'ai notée concernant les véhicules, c'est aussi une des volontés de la Municipalité de réduire drastiquement les places de parc dans les périmètres scolaires. Naturellement, la pratique de mettre à disposition des places pour le quartier est révolue, que la pratique de mettre à disposition des places largement pour le personnel enseignant est appelée à être revue. Il n'empêche qu'il y a un certain nombre de professionnels qui ont la nécessité de se déplacer avec des véhicules privés ou des activités spécifiques qui ponctuellement nécessitent des places privées. Donc il est prévu de laisser dans les espaces, dans les périmètres scolaires, un certain nombre de places qui permettent d'avoir ces activités, mais en les réduisant drastiquement et en ayant, en principe, un usage mutualisé avec un certain nombre de places gérées par la Ville et un certain nombre par les directions d'établissement.

Puisque nous parlons, comme l'a évoqué M. Beaud, d'une soixantaine de sites, naturellement que c'est les orientations qui sont claires et qui méritent ensuite d'être mises en œuvre au fur et à mesure des réflexions qui auront lieu.

Mme Prisca Morand (Les Verts) : – Je vais être très brève. Je voulais juste revenir sur des propos que j'ai entendus qui m'ont passablement choquée, de parler de ressenti personnel, de ne pas avoir l'impression qu'il y a des occupations inégales des préaux scolaires par les enfants, et notamment en fonction de leur genre. Il ne s'agit pas ici d'avoir des ressentis personnels en la matière, mais c'est bien des études scientifiques qui les ont documentés.

La discussion est close.

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Le premier vœu est : la Commission souhaite que la Municipalité intègre un plan de mobilité à chaque projet de rénovation ou construction scolaire. La Commission a accepté le vœu à l'unanimité. Le second vœu est : la Commission souhaite que la Municipalité examine la possibilité d'intégrer d'autres situations de handicap dans son objectif d'accessibilité universelle, en plus des difficultés de mobilité. La Commission a accepté le vœu à l'unanimité.

Pour ce qui est des conclusions, la première conclusion, de prendre acte de la stratégie municipale en matière de cours de préaux scolaires, la Commission accepte la conclusion à l'unanimité. La deuxième conclusion, par rapport au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer, la Commission accepte la conclusion par 9 oui et 1 abstention. La troisième conclusion d'adoption du postulat de M. Pierre Conscience, la commission accepte cette conclusion à l'unanimité. Et de même pour la quatrième conclusion concernant le postulat de M. Xavier Company.

Vœu 1 de la commission

La commission souhaite que la Municipalité intègre un plan de mobilité à chaque projet de rénovation ou construction scolaire.

Vœu 2 de la commission

La commission souhaite que la Municipalité examine la possibilité d'intégrer d'autres situations de handicap dans son objectif d'accessibilité universelle, en plus des difficultés de mobilité

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 4 de la commission.

(insérer délibéré)

Réponse à dix postulats et une pétition en lien avec la mobilité

Réponse au postulat de M. Nicolas Tripet et consorts « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic »

Réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Anita Messere « Pour une application intuitive et populaire pour se déplacer à Lausanne »

Réponse au postulat de M. David Raedler et consorts « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des Lausannoises et Lausannois »

Réponse à la pétition de Mme Tamara Embalò (1 signature) « Pour une meilleure protection des habitant·e·s face aux nuisances de chantiers »

Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Le sel pour la cuisine, pas pour nos routes ! »

Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Modifier les habitudes de déneigement des routes, pour assurer en priorité la sécurité des piétons et cyclistes »

Réponse au postulat de Mme Sarra Perrin « Redynamiser la rue du Midi, favoriser la mobilité douce entre la Gare et la place Saint-François »

Réponse au postulat de M. Bertrand Picard et consorts « Des couverts à vélos aux principales stations de bus tl »

Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte trois mois pour les nouveaux arrivants »

Réponse au postulat de Mme Anita Messere « Pour que les proches aidants ne soient pas préterités par la Ville »

Rapport-préavis N° 2023/13 du 9 mars 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Nous avons affaire à un gros rapport-préavis avec passablement de propositions diverses. C'est difficile d'y répondre de manière générale. Donc permettez-moi d'emblée de vous donner la position de notre groupe, et ensuite d'explicitier notre position sur les conclusions qui nous semblent plus problématiques.

Notre groupe acceptera les conclusions 1 à 3, les conclusions 5, 6, 8 et 10 et acceptera majoritairement la conclusion 11, mais refusera la conclusion 4 concernant le postulat de notre ex-collègue Raedler et s'abstiendra majoritairement sur les conclusions 7 et 9.

Concernant la réponse au postulat de notre ex-collègue David Raedler, le groupe des Verts refusera la réponse proposée. Pour rappel, ce postulat demandait d'étudier l'opportunité d'interdire la circulation nocturne de véhicules motorisés sur certains tronçons. Le but de cette mesure étant la réduction du bruit dû au trafic motorisé sur certains tronçons routiers problématiques, avec bien sûr des exceptions pour les riverains, les transports publics et les véhicules d'urgence, et dans le but de limiter les impacts négatifs sur la santé du bruit.

Si les mesures prises par la Municipalité avec la limitation de la vitesse de circulation de 50 à 30 km/h de nuit et l'extension des zones de rencontre et des zones 30 km/h vont clairement dans le sens qui est voulu par notre groupe et dans le sens que la santé publique exige, il est regrettable que la Municipalité n'aille pas jusqu'au bout de ses démarches et renonce à recourir davantage à cet outil supplémentaire qu'est la limitation de la circulation nocturne sur certains tronçons. C'est une mesure qui pourrait être très utile spécialement pour la Commune de Lausanne, puisqu'elle vient en complément à la limitation de la vitesse, là où cette limitation ne permet pas une réduction suffisante du bruit, c'est-à-dire sur des routes fortement en pente, où les véhicules motorisés qui roulent à la

montée, même à 30 km/h, restent très ou trop bruyants et donc impactants pour la population riveraine. Le groupe des Verts estime que la restriction nocturne de la circulation ciblée est une mesure proportionnée au regard des nuisances du bruit routier sur la santé publique. Nous refuserons donc cette réponse que nous trouvons insatisfaisante.

Concernant la réponse au postulat de Mme Aude Billard, que notre groupe a co-signé, qui demandait la modification des habitudes de déneigement des routes pour assurer en priorité la sécurité des piétons et cyclistes, notre groupe s'abstiendra ou refusera la réponse de la Municipalité. Pour rappel, notre commune a des objectifs ambitieux en termes de report modal de la mobilité pour favoriser les mobilités actives dans un délai court, qui impose les menaces climatiques. Et ces objectifs ne peuvent être tenus que si la Municipalité redouble d'efforts pour rendre ces mobilités particulièrement attractives. Comme il est bien explicité dans le postulat, la neige et la glace sur les trottoirs et les bandes cyclables posent un problème de santé publique aussi, puisqu'elles sont responsables d'une augmentation claire de l'accidentologie, avec des chutes, ce qui peut avoir des conséquences sérieuses. On pense à des fractures de poignets, des fractures de hanches. Donc ce n'est pas une fatalité, tout ça, puisque les mesures de déneigement permettent de réduire ces accidents.

Alors, on comprend, la gestion des chutes de neige n'est pas aisée. Les services de la Ville font déjà preuve d'efforts considérables pour y faire face. Mais on pense que la Commune devrait avoir une attention supplémentaire pour favoriser et sécuriser les mobilités actives. Et puis, dans sa réponse, la Municipalité nous rapporte les normes VSS sur lesquelles se basent les méthodes de déneigement. Elle nous explique tous les efforts qu'elle fait déjà et conclut avec une lapalissade en écrivant qu'il est nécessaire que chacun s'adapte aux conditions climatiques du moment. Alors, ceci n'est, à nos yeux, pas une réponse suffisante à la problématique qui est exposée, si on peut parler d'une réponse, d'ailleurs. Et nous estimons que la Municipalité devrait prendre encore plus au sérieux la demande du postulat et étudier en détail les possibilités existantes en s'inspirant des villes qui ont des meilleures pratiques. Notre groupe refusera donc ou s'abstiendra sur cette réponse.

Et puis, concernant la réponse au postulat de M. Picard, « Des couverts à vélo aux principales stations de bus tl », notre groupe s'abstiendra. Nous estimons que la Municipalité fait un travail qui va en partie dans le bon sens avec l'installation chaque année de nouvelles places de stationnement pour les vélos. Nous saluons l'installation de Vélobox dans le quartier de l'avenue de France, qui permet de pallier le manque de places dans les immeubles locatifs. Cependant, la Municipalité ne répond pas complètement au postulat qui, dans sa demande, parle bien de places de stationnement avec toit de protection. En effet, des places de stationnement plus sécurisées, qui protègent mieux les vélos des intempéries que les simples arceaux métalliques, et en particulier à proximité des plus grands pôles de mobilité. On peut penser au Flon, à la Sallaz ou au débarcadère de la CGN, favoriseraient davantage l'utilisation de ce mode de transport. Et puis, l'utilisation grandissante des vélos électriques, dont l'achat est coûteux, justifie d'autant plus l'aménagement de places les protégeant correctement. Ce point précis fait d'ailleurs l'objet d'un postulat déposé en novembre dernier par notre collègue Oleg Gafner. Nous nous abstiendrons sur la réponse de la Municipalité et nous comptons sur elle pour répondre favorablement au postulat de notre collègue.

Et puis – j'en ai bientôt terminé – concernant le postulat de Mme Anita Messere « Pour que les proches aidants ne soient pas préterités par la Ville », notre groupe est très sensible au rôle primordial joué par les proches aidants et aux mesures pouvant faciliter leur aide. Cependant, la proposition de Mme Messere ne nous paraît pas appropriée. D'abord, parce que les critères d'attribution d'un macaron seraient potentiellement trop larges et difficiles à appliquer. Ensuite, car la proposition de la postulante ne favoriserait que la mobilité par les transports individuels motorisés, et non pas par les transports publics ou la mobilité à pied ou à vélo. Et finalement, il existe la possibilité de recourir au macaron de la personne nécessitant de l'aide, et cela nous paraît déjà suffisant. Notre groupe acceptera dans sa majorité la réponse de la Municipalité, mais la sensibilité à cette problématique donnera un vote un peu plus panaché de notre groupe.

Finalement et brièvement sur les autres points du rapport-préavis, concernant la modélisation du trafic, nous comprenons la réponse de la Municipalité. Nous trouvons juste regrettable qu'il n'existe plus de modèle de macrosimulation à l'échelle de l'agglomération qui soit à jour, à disposition des cantons et des communes vaudoises, et nous pensons que la Ville devrait œuvrer avec les autres communes et les acteurs et actrices de la mobilité pour qu'un outil actualisé soit à disposition.

Et concernant les plateformes MaaS, nous rejoignons la position de la Municipalité sur la nécessité de développer un outil au niveau national, ou en tout cas régional. L'échelle de la commune paraît bien trop limitée, et nous l'encourageons à soutenir le développement de telles solutions et à faire du lobbying pour cela aux échelons politiques supérieurs. Et nous rejoignons la Municipalité sur la non-pertinence de mettre en place un escalator entre la place de la Gare et la place Sainte-Luce pour les mêmes raisons développées dans la réponse. Finalement, nous estimons que la Municipalité répond d'une manière satisfaisante à la pétition de Mme Embalò et au postulat de M. Klunge et M. Brayer.

Bref, nous estimons que la Municipalité doit davantage recourir à l'interdiction de trafic nocturne de manière sélective en complément à la limitation de 30 km/h pour limiter les émissions de bruit. Donc nous refuserons la conclusion 4. Le déneigement des routes pour les mobilités actives doit s'améliorer, et nous nous abstiendrons sur la conclusion 7. Et puis, des places de stationnement vélo plus sécuritaires et couvertes doivent encore se développer. Nous nous abstiendrons également majoritairement sur la conclusion 9. Et puis, nous accepterons majoritairement les autres conclusions.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc.) : – Ce rapport-préavis répond à dix postulats et une pétition en lien avec la mobilité, comme ça a été déjà dit. Les propositions ou questions portent sur divers sujets, des modèles de simulation de trafic à la mise en place des plateformes MaaS, de la protection des Lausannoises et Lausannois face aux nuisances des chantiers ou de la circulation nocturne à l'installation d'un escalier roulant, du salage ou déneigement des routes aux couverts à vélo, en passant par la mallette découverte de la mobilité active, sans oublier les proches aidants.

Cette liste à la Prévert montre bien la diversité des sujets qui occupent notre Conseil, même au sein d'une même thématique, ainsi que la diversité des défis relevés par l'administration communale. De nombreux fonctionnements des services y sont décrits et je salue les intentions principalement orientées au bénéfice des utilisateurs, avec toutefois, évidemment, des limites dues aux ressources disponibles, notamment pour des événements ponctuels, comme le déneigement des 217 km de trottoirs et 263 km de routes en cas de fortes chutes de neige, qui peut mobiliser jusqu'à 200 employés communaux.

Les réponses de la Municipalité nous apprennent que certaines mesures proposées ont déjà été mises en place, ou tout au moins une alternative, par exemple, la mallette découverte pour favoriser la mobilité douce, qui semble être une expérience concluante et qui sera poursuivie. A noter que nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'y intégrer une offre découverte gratuite, comme suggéré dans un des postulats, puisque les tl ne font plus partie de l'offre promotionnelle.

D'autres éléments, notamment au sujet du trafic ou des transports publics, nous renvoient à la limitation au niveau communal des actions possibles, alors qu'elles devraient s'inscrire dans une logique et une réflexion cantonale, intercantonale, ou même nationale. Le groupe socialiste vous invite à accepter ce rapport-préavis.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je me permets de partager avec vous la position du groupe PLR sur ce rapport-préavis. Contrairement à M. Thorens, je ne vais pas me prononcer sur l'ensemble des objets qui sont traités ce soir, mais uniquement sur les objets pour lesquels nous sommes déçus. Alors, il y en a plusieurs, ou pour lesquels nous restons sur notre faim.

Je commence par le postulat de notre ancien collègue conseiller communal, M. Tripet, postulat qui demande qu'une nouvelle étude relative au trafic à Lausanne, incluant les chantiers en cours et futurs, et on sait qu'il y en a beaucoup, soit réalisée avec des modèles de macro-simulation, afin de bénéficier d'une vue actualisée de ce qu'est, que vous le vouliez ou non, le trafic à Lausanne. Parce que trafic il y a, mais que la Municipalité fait, si je peux le dire, un peu l'autruche en renvoyant la balle au niveau du Canton. Nous vous invitons naturellement à refuser la réponse au postulat Tripet.

Déception également du côté de la réponse au postulat de notre ancienne collègue, Mme Perrin. Le groupe PLR est sincèrement d'avis que réaliser un escalateur public dans la continuité des escaliers Sainte-Luce est une alternative intéressante, tant pour les habitants du quartier que pour les usagers du métro, qui, vous le savez, est tous les jours bondé aux heures de pointe. Là encore, le groupe PLR ne partage pas la position de la Municipalité et refusera naturellement la réponse.

Finalement, s'agissant du postulat de M. Raedler, alors il va de soi que le groupe PLR s'oppose profondément à l'idée d'instaurer des nuits sans trafic à Lausanne. Cette idée qui ne repose sur

aucune base légale est absurde et est complètement déconnectée de la réalité. Nous la refuserons donc en bloc. Pour conclure, je vous invite naturellement à soutenir positivement la réponse de la Municipalité au postulat de notre ancien collègue Bertrand Picard. Je laisserai mes collègues Piron et Klunge, le cas échéant, revenir sur leur postulat.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je serai relativement bref, comme ne l'est pas le rapport-préavis, puisqu'il nous semble, de notre point de vue, qu'on touche un peu aux limites de l'exercice qui consiste à regrouper dans un même rapport-préavis les réponses à un certain nombre de demandes formulées par le Conseil communal, voire un nombre certain d'entre elles. Une pétition a même réussi à s'y glisser. Chapeau ! En tout cas, la lisibilité du débat y perd clairement. A l'avenir, il serait de bon ton que la Municipalité se livre à cette pratique avec un peu plus de retenue.

Nous allons concentrer nos interventions sur quelques éléments précis. Tout d'abord, en ce qui concerne le postulat Raedler, évidemment, on aura bien compris que tout et n'importe quoi sert de Cheval de Troie aux Verts pour entraver le trafic automobile. Il est ainsi proposé de recourir plus largement aux interdictions de circulation sur certains secteurs durant la nuit, notamment il est précisé aux alentours des hôpitaux. C'est évidemment une proposition absurde, puisque ces secteurs et ces segments de route resteront ouverts aux services d'urgence et on ne peut bien sûr que s'en réjouir. Ce n'est donc pas de cette manière qu'on va prévenir les réveils intempestifs des riverains lorsqu'un véhicule passera à grande vitesse. Cela a été relevé également, aucune base légale ne le permet, donc, il n'y a pas lieu ici de s'appesantir plus longuement. Il faut bien évidemment classer cette proposition.

En ce qui concerne le postulat de notre ancienne collègue Billard relatif au déneigement des pistes cyclables, ce texte a au moins un mérite, c'est celui de mettre en évidence plusieurs points saillants, quand bien même il le fait à son corps défendant. Tout d'abord, il démontre évidemment l'absurdité qu'il y a à placer des pistes cyclables directement sur les axes de circulation principaux. Ensuite, il démontre, ou en tout cas il soulève la question à laquelle on s'est prudemment gardé de répondre de la fréquentation des cyclistes en hiver, a fortiori lorsqu'il neige. Mais, enfin, des constats évidents visuels de chacun, on constate que celle-ci chute dramatiquement. Se pose évidemment aussi un problème tout bêtement physique : où mettre la neige déneigée ? Eh oui ! Et finalement, il y a une logique somme toute assez basique à ce que l'on déneige d'abord les pistes qui sont dédiées en priorité à la circulation des véhicules motorisés, ne serait-ce évidemment que pour assurer une desserte performante en matière de transports publics, et puis, encore une fois, pour que les services d'urgence puissent travailler correctement. Donc de ce point de vue, la Municipalité s'est montrée, une fois n'est pas coutume, un peu plus raisonnable que la postulante, et nous allons évidemment accepter la réponse relative à cet objet.

S'agissant enfin des proches aidants et des macarons, nous sommes intervenus à nouveau par le biais de notre collègue Mori sur cette question. Cela étant, il est vrai que de simplement renvoyer les proches aidants à la possibilité qu'ils auraient, par hypothèse, d'utiliser le macaron de la personne qu'ils viennent aider, de manière proche, c'est un peu léger, parce qu'il se trouve que les personnes qui sont au bénéfice de l'aide d'un proche aidant ne sont de loin pas toutes au bénéfice d'un macaron dédié aux personnes à mobilité réduite. Ce n'est évidemment pas la même population, et ce raccourci est un petit peu rapide. Mais je n'ai pas de doute que nous allons revenir à nouveau sur ce sujet dans ce Conseil communal, et puis que cette fois-ci, nous pourrions compter sur un soutien un peu plus enthousiaste de la part de la gauche du Conseil communal qu'elle n'a pu le démontrer par le passé.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voudrais revenir sur deux postulats qui nous touchent plus particulièrement, c'est les postulats de M. Tripet et mon postulat. J'ai encore relu le texte de réponse au postulat de M. Tripet, qui demandait donc de réactualiser les modèles de simulation de trafic et d'avoir une vue d'ensemble actualisée du trafic.

Quand j'ai relu ce postulat, j'ai plutôt eu l'impression, disons, d'un bon travail de maturité d'un gymnasien, qui reprend des copiés-collés, des définitions de ce que c'est que les simulations de trafic et puis des outils, mais je n'ai pas vu très bien ce que vous allez vraiment concrètement faire. Ensuite, concernant cette vue d'ensemble, on nous parle de micro et de macro. Dans les micros, on nous parle des effets d'une adaptation des temps de feu vert à un carrefour. Donc là, on est dans le microscopique, si j'oserais dire. Et puis ensuite, à la fin, après nous avoir dit au début qu'il y avait des programmes qui permettaient d'avoir des données, on nous dit qu'il n'existe pas de modèle

utilisable pour l'agglomération, ni de la part des collectivités publiques, ni de la part des entités privées. Donc on n'y comprend pas grand-chose. Mais alors, en conclusion, pour ce postulat, je dirais donc, puisqu'il faut arriver à l'objectif Plan climat à l'horizon 2030, j'aimerais savoir comment vous allez vous allez évoluer les mesures de mobilité, comment vous allez évaluer l'impact des mesures de gestion de la mobilité, sans avoir des données qualitatives et quantitatives suffisantes, et un système de permettant de collecter et stocker ces données valablement.

Je m'étonne quand je vois la disproportion des données. C'est-à-dire qu'on a des petites données très éparpillées. Comment vous faites avec les bureaux d'ingénieurs quand vous leur donnez des directives pour faire des contrôles et des comptages ? Parce que j'ai quand même l'impression que c'est quelque chose qui est très local et que ça ne donne pas la vue d'ensemble. Et je vous rappelle que la Ville de Lausanne est le chef-lieu du Canton de Vaud que si nous, nous ne savons pas très bien ce qui se passe au niveau des données de mobilité à Lausanne, je ne sais pas comment on va faire avec les enjeux du Canton. Ça vous explique un tout petit peu la position du groupe sur le fait que nous allons refuser la réponse à ce postulat.

J'en viens maintenant à mon postulat. Je vais essayer de le faire en une minute. Le Service de mobilité, et je le remercie, nous a bien décrit tout ce que c'étaient les programmes de MaaS. Je le remercie pour ce travail. Mais on a quand même l'impression qu'on ne veut pas trop s'engager dans l'aventure de faire ce genre de chose. Alors, je comprends, et je peux comprendre que ce n'est pas tout à fait encore bien développé. Cela dit, à la fin de la position de la Municipalité, on nous dit qu'elle a son intention d'accompagner les projets, elle a un rôle de facilitatrice. La Ville aura un rôle de facilitatrice. Ça veut dire que vous n'allez pas mettre des bâtons dans les roues à une entreprise qui voudrait faire quelque chose, aller dans ce sens-là. Mais j'attends de la Ville de Lausanne, par rapport à tout votre discours sur la mobilité, que vous soyez vraiment leader dans cette question de mobilité et que vous soyez pas juste facilitateur. On attend quand même que vous puissiez tirer un projet aussi ambitieux que ce que vous déclarez tout le temps dans la presse. Donc un projet innovant et avec un leadership. Lausanne vaut bien de faire un vrai projet sur la mobilité.

M. Johan Pain (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche a relevé, a pris connaissance de ce rapport de la Municipalité, qui concerne la mobilité. Alors, juste une remarque, c'est qu'on regroupe la quantité de postulats et de pétitions dans un même paquet. A titre personnel, je constate que c'est un petit peu... On devrait avoir plus de temps dans ces séances de plénum à peut-être débattre sur ces postulats et ces pétitions. Bref, c'est comme ça. On va faire avec.

Donc le groupe Ensemble à Gauche, dans sa globalité, soutiendra le rapport, la réponse de la Municipalité. Il y a quand même quelques points qui interpellent. Cela a été dit par d'autres collègues qui m'ont précédé. Et je dirais en particulier sur les habitudes de déneigement. C'est quand même un gros problème parce que, déjà, il y a le fait du déplacement, sécuriser les déplacements et les problèmes de chute de personnes, que ce soit cyclistes ou piétons. Et puis c'est oublier quand même, ce n'est pas relevé au niveau des arrêts de bus. Parce que, oui, il y a des pistes cyclables, il y a des trottoirs, mais il y a aussi des arrêts de bus. Et souvent, en hiver, même les utilisateurs de transports publics doivent enjamber des tas de neige, avec des risques de chute. Donc dans l'ensemble, le groupe Ensemble à Gauche soutiendra le rapport-préavis, avec peut-être quelques abstentions de la part de mes camarades.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Peut-être juste deux micro-interventions pour défendre la réponse municipale. Premièrement, sur le postulat Raedler, la conclusion 4. Et puis sur le postulat de Sarra Perrin sur l'escalier roulant à la rue du Midi.

Concernant l'interdiction du trafic nocturne, qui peut dormir la fenêtre ouverte sans être dérangé par le bruit ? J'espère de plus en plus de Lausannois et de Lausannoises, parce qu'à nos yeux, ça devrait être un droit fondamental à Lausanne. Donc le groupe PS va tout à fait dans le sens de l'esprit du postulat Raedler. Maintenant, interdire le trafic nocturne, je pense que ce n'est pas la bonne démarche. Je pense que ces interdictions peuvent être clivantes pour la population. Sans jeu de mots, elles peuvent être aussi un peu inaudibles. Je pense qu'il faut plutôt proposer des mesures qui fédèrent, comme le 30 km/h de nuit. C'est vraiment un projet sur lequel Lausanne est pionnière, qui fonctionne bien. Donc il faut aller, je pense, chercher la population pour fédérer autour du 30 km/h de nuit et se réjouir de son extension.

Concernant le postulat des escaliers roulants proposé par notre collègue Sarra Perrin, je pense que c'est un escalier roulant qui est pensé comme un coup de pouce à la mobilité active. De ce point de

vue là, aussi, on peut s'en réjouir, mais quand même, un escalier roulant, c'est dangereux pour les seniors, pour les enfants, ce n'est pas pratique avec les poussettes, ce n'est pas pratique, voire impraticable pour les personnes à mobilité réduite. Bref, en fait, c'est un coup de pouce pour les personnes valides, parce que lorsqu'on est à la rue du Midi, on n'est pas encore au Flon. Donc c'est un projet qui nous apparaît comme coûteux, comme laid aussi, et puis comme très énergivore. Je trouve que c'est cher payé pour un coup de pouce. Voilà, je n'ai pas d'autres remarques sur les autres réponses municipales.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vais faire une intervention générale sans revenir sur chaque postulat, comme la plupart des interventions qui ont été faites ici, pour vous dire que ce rapport-préavis a été l'occasion de répondre à plusieurs de vos postulats, qui nous ont permis d'explicitier la politique municipale, qui a bien pour intention de mettre en place une mobilité durable, relativement ambitieuse, par rapport au Plan climat, qui doit nous permettre d'avoir zéro émission directe d'ici 2030.

Pour revenir sur deux ou trois éléments qui ont été évoqués dans le débat, redire déjà la plus-value immense que le 30 km/h de nuit a apporté aux habitantes et aux habitants lausannois, où presque l'entier du réseau routier est à 30 km/h, sauf quelques axes principaux. Donc avec cela, une amélioration de la qualité de vie assez phénoménale pour les personnes concernées, puisque nous avons pu prouver que c'est l'équivalent d'une réduction de 2 à 3 décibels, ce qui équivaut pour l'oreille humaine à l'équivalent d'une diminution par deux du trafic qui passe sur la rue concernée. Donc vraiment un impact très important.

Pour vous donner deux informations par rapport au déneigement. Nous sommes toujours face à cette difficulté de la gestion d'un volume extrêmement important, en l'occurrence de neige, à un moment TI. Nous devons aussi trouver des espaces pour mettre cette neige. Mais la Commission des finances a validé un crédit supplémentaire pour l'acquisition d'une machine spéciale pour déneiger les pistes cyclables. J'ai reçu les photos cette semaine. S'il y a des intéressés, je leur envoie les photos de la machine qui pourra déblayer les pistes cyclables, qui pourra, j'espère, convaincre quelques Verts d'accepter la réponse municipale avec cette nouvelle machine.

Enfin, par rapport aux couverts à vélo, nous allons plutôt travailler dans le sens d'infrastructures de type Vélobox, qui vraiment sécurisent les vélos. Nous sommes en train de travailler à l'extension du projet pilote, puisqu'avec des box fermés, nous répondons aussi à la difficulté de vol de vélos à Lausanne. Nous devrions pouvoir revenir dans quelques mois devant votre Conseil avec un projet concret. Voilà ce que je pouvais dire sur les réponses à ce préavis.

La discussion est close.

Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice : – Chers collègues, accrochez-vous, parce que je ne me répéterai pas. (*Rires*) Conclusion numéro 1, réponse au postulat de M. Nicolas Tripet, a été acceptée avec 9 oui, 4 non et 0 abstention. La conclusion numéro 2, la réponse au postulat de Mme Françoise Piron, a été acceptée avec 11 oui, 0 non et 2 abstentions. La conclusion numéro 3, la réponse au postulat de Mme Anita Messere, a été acceptée à l'unanimité avec 13 oui. La conclusion numéro 4, la réponse au postulat de M. David Raedler et consorts a été acceptée avec 8 oui, 3 non et 2 abstentions. La pétition de Mme Tamara Embalò a été acceptée à l'unanimité, avec 13 oui – conclusion numéro 5. Conclusion numéro 6, la réponse au postulat de M. Henri Klunge a été acceptée avec 12 oui, 0 non et 1 abstention. La conclusion numéro 7, la réponse au postulat de Mme Aude Billard a été acceptée avec 11 oui, 1 non et 1 abstention. Numéro 8, la réponse au postulat de madame Sarra Perrin a été acceptée avec 8 oui, 4 non et 1 abstention. La conclusion numéro 9, la réponse au postulat de M. Bertrand Piccard a été acceptée avec 11 oui, 0 non et 2 abstentions. La conclusion numéro 10, la réponse au postulat de M. Vincent Brayer a été acceptée à l'unanimité, avec 13 oui. Et puis enfin, last but not least, conclusion numéro 11, la réponse au postulat de Mme Anita Messere a été acceptée avec 6 oui, 5 non et 2 abstentions.

Le Conseil, par 59 oui, 10 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, par 58 oui, 0 non et 10 abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par 68 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

Le Conseil, par 31 oui, 29 non et 9 abstentions, approuve la conclusion n° 4 de la commission.

Le Conseil, par 68 oui, 1 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 5 de la commission.

Le Conseil, par 67 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 6 de la commission.

Le Conseil, par 34 oui, 5 non et 29 abstentions, approuve la conclusion n° 7 de la commission.

Le Conseil, par 51 oui, 10 non et 8 abstentions, approuve la conclusion n° 8 de la commission.

Le Conseil, par 55 oui, 0 non et 14 abstentions, approuve la conclusion n° 9 de la commission.

Le Conseil, par 68 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 10 de la commission.

Le Conseil, par 49 oui, 9 non et 11 abstentions, approuve la conclusion n° 11 de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 25.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Marlyse Audergon ; Mme Karine Beausire Ballif ; M. Eric Bettens ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Preeti Damon ; M. Matthieu Delacrétaz ; Mme Olivia Fahmy ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; M. Elouan Indermühle ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Naomi Matewa ; M. Jacques Pernet ; Mme Audrey Petoud ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Agathe Sidorenko ; Mme Anaïs Timofte ; M. Samson Yemane

Membres absents non excusés : Mme Coralie Dumoulin ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Hurni ; Mme Klesta Krasniqi ; M. Olivier Marmy

Membres présents	69
Membres absents excusés	25
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

A 21 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) et consorts « Combien d'années faudra-t-il encore vivre avec la pollution aux dioxines ? »

Développement

(insérer doc)

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je reviens sur un sujet qui nous touche, en tant que Lausannois et Lausannoises chacun, chacune, parce qu'il me semble vraiment important de le thématiser encore et encore pour qu'on en tire les leçons aujourd'hui, en 2024.

Quelques brefs rappels. En 2021, la Municipalité a informé la population de la découverte d'une pollution des sols aux dioxines à Lausanne. On rappellera que la teneur de ces dioxines dépasse toutes les valeurs trouvées autour d'autres usines d'incinération d'ordures ménagères. Selon notre conseiller d'Etat, Vassilis Venizelos, c'était d'une ampleur inédite. Les recherches qui ont été rapidement engagées par la Ville et le Canton ont pu démontrer que l'origine de cette pollution était bel et bien l'ancienne usine d'incinération du Vallon, qui a fonctionné entre 1958 et 2005. Cette très forte pollution résulte avant tout de son emplacement dans le quartier du Vallon, au fond d'une cuvette, qui a empêché la bonne dispersion de ces fumées.

Rappelons encore que les dioxines et les furanes sont une famille de polluants persistants et que s'il y a une exposition de longue durée à ces substances, celle-ci peut avoir des influences sur le système immunitaire, le développement du système nerveux, les fonctions reproductives. L'OMS a classé certaines de ces dioxines comme cancérigènes.

Dès la découverte de la pollution, les autorités ont émis des recommandations édictées par Unisanté au printemps 2021. Elles demandent de restreindre l'usage des parcelles les plus contaminées, en renonçant ou en limitant en particulier la consommation des œufs et des cucurbitacées provenant de ces parcelles, et de laver et de peler les autres légumes qui y seraient cultivés. D'autres restrictions d'usage sur certaines places de jeu ont été émises à l'attention des enfants. Le risque concerne en particulier les jeunes enfants en raison de l'ingestion de terre durant leur jeu sur des terres polluées. Ainsi, selon Unisanté, on recommande de leur limiter la fréquentation des zones les plus contaminées à seulement trois fois par semaine. Unisanté se base sur l'estimation que les enfants très jeunes, en bas âge, jusqu'à 6 ans, pourraient ingérer involontairement chaque jour 80 mg de terre en moyenne en portant leur main à la bouche. L'hypothèse faite par Unisanté est loin d'être maximaliste, parce que, dans son journal du mois de janvier, l'Office fédéral de l'environnement écrit même que la Confédération considère que les

enfants âgés de 1 à 3 ans avalent chaque jour un quart de gramme de terre, ce qui représente une quantité de terre trois fois plus importante que dans l'hypothèse d'Unisanté. On constate donc que les risques pour la santé augmentent à partir de l'ingestion de très petites quantités de terre, notamment pour les enfants.

Le 16 janvier 2024, le Canton et la Ville de Lausanne ont communiqué sur leur action depuis la découverte de la pollution aux dioxines. On y apprend qu'en application de l'Ordonnance sur les atteintes portées au sol, l'ordonnance OSol, 45 décisions cantonales ont été adressées depuis 2021 à la Ville de Lausanne en tant que propriétaire du bienfonds. Ces décisions précisent les restrictions d'utilisation selon le degré de pollution des sols. En accord avec le Canton, ces décisions doivent être appliquées par la Ville en procédant selon le statut, l'usage et le degré de pollution, soit par communication directe aux locataires concernés, soit par une communication ciblée aux usagers et usagères professionnels directement concernés. Ça peut être les jardins familiaux, les écoles, les garderies.

Par ailleurs, les autorités sont en attente d'une étude d'Unisanté pour évaluer les risques sanitaires actuels et poursuivre des essais pilotes en matière de dépollution des terres. Le 25 mars, récemment, en 2024, une étude de l'EPFL et de l'UNIL consacrée à l'IUOM était rendue. Elle s'intitule « La sociohistoire de l'incinérateur du Vallon, 1958-2005 ». Cette étude a été présentée le 27 mars 2024 lors d'une conférence publique au Théâtre 2.21 situé au Vallon, un des quartiers le plus gravement impactés par cette pollution. Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette présentation de cette étude. Ce travail historique nous apprend notamment que le devoir de surveillance des autorités a été lacunaire et qu'il y a eu, dès les années 1990, plusieurs alertes concernant des rejets de dioxines causés par l'usine du Vallon. En 1995, une quantité absolument record de dioxines était découverte à la STEP de Lausanne, dont l'origine a été à l'époque identifiée comme étant l'incinérateur du Vallon. On y a en effet découvert 2200 picogrammes – qui ont été mesurés à la STEP de Lausanne – alors que dans d'autres STEPs de même grandeur, on trouvait à peu près 6 à 23 picogrammes.

En 1999, suite à une interpellation sur la pollution aux dioxines en Ville de Lausanne et des soupçons qui pesaient sur l'usine d'incinération du Vallon, le Conseil communal demandait à la Municipalité qu'elle prenne des mesures quant à l'assainissement de l'usine. Finalement, la rénovation de l'usine a été votée en 2000 par le Conseil communal de l'époque, mais ces travaux n'ont jamais été réalisés. En effet, à l'époque, il existait des divergences d'opinion entre le Canton et la Ville de Lausanne. La Ville voulait rénover l'incinérateur, qui n'était pas aux normes. Elle mettait en avant, elle en avait conscience, les risques d'émission de dioxines. Le Canton, lui, craignait qu'une rénovation de l'usine du Vallon conduise à abandonner le projet de nouvelle usine d'incinération, Tridel, qui était calibrée pour brûler les ordures des 120 communes vaudoises. C'est finalement à cause du projet de Tridel que le projet de rénovation de l'usine d'incinération du Vallon a été abandonné.

Au final, cette étude sur la sociohistoire de l'usine d'incinération du Vallon nous apprend que pendant plus de dix ans, l'usine du Vallon a fortement dépassé les normes de rejet de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, qui avait été dictée en 1991, notamment pour le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote, dont les émissions sont liées aux dioxines. Cette sociohistoire de l'usine d'incinération nous apprend aussi que l'Ordonnance sur les sols, en vigueur déjà depuis 1998, prescrivait au Canton d'exercer une surveillance des sols, notamment quant à la présence des dioxines. Malheureusement, pour des raisons pas claires, cette ordonnance n'a jamais été appliquée à Lausanne, et ce n'est qu'en 2020 que le Canton et la Ville apprennent, suite à des mesures conduites à l'initiative d'un laboratoire privé, on prend conscience de l'existence d'une très forte pollution aux dioxines dans les sols du quartier de Chailly, à la ferme Aebi.

Cet historique montre que les autorités de l'époque n'ont pas pris toutes les mesures nécessaires pour protéger la population lausannoise, et ceci malgré plusieurs alertes. Ces défaillances ont eu des conséquences graves en termes de pollution environnementale et de santé publique. Aujourd'hui, nous, les Lausannois de 2024, nous héritons de cette situation comme d'un héritage empoisonné et coûteux que nous avons le devoir et la charge d'enfin gérer.

Nous avons bien conscience que les membres de la Municipalité ont changé entre 1990 et 2023. Ce ne sont donc pas tellement des responsabilités individuelles qui sont pointées ce soir, mais plutôt celles des institutions, avec l'espoir qu'on en tire les indispensables apprentissages en matière de

prévention et de gestion des pollutions environnementales. En tant qu'habitante du quartier du Vallon depuis 1994, je me fais le relais des inquiétudes et des questions légitimes de ses habitants. Le rapport sur la sociohistoire de l'usine d'incinération du Vallon a montré que le choix de l'emplacement du Vallon s'est fait en raison de choix politiques, qui ont finalement discriminé ce quartier, moins à même de se défendre que d'autres quartiers peut-être mieux habités ou habités avec des gens avec plus de moyens pour se défendre, exposant de ce fait la population du Vallon à des risques sanitaires et environnementaux injustes. Cette inégalité sociale ne devrait pas perdurer ou se reproduire aujourd'hui, au moment où se prendront des décisions en matière d'assainissement.

La non-application de l'ordonnance OSol, le non-respect de l'OPer, interpelle. La chercheuse Céline Mavrot a mis en exergue comment les autorités vaudoises et lausannoises de l'époque ont utilisé à l'extrême toutes les possibilités de dérogation, d'exception, les délais d'adaptation de la mise en œuvre des législations de protection du sol. Tous ces interstices de la législation ont permis de ne pas prendre les mesures permettant d'assainir l'usine d'accélération. Dans ce sens, je me questionne. Peut-on parler d'une culpabilité de l'Etat dès lors que les alertes étaient connues, existaient, et que la législation ou les législations étaient également en force ?

Selon les médecins suisses en faveur de l'environnement, découvrir par hasard une telle pollution à Lausanne est à proprement dire alarmant et montre que les cantons n'en font pas assez en matière de contrôle. Parler de ce dossier lausannois de la pollution des dioxines au sol doit être l'occasion d'un changement de mentalité. Les enjeux en matière de santé publique ne doivent pas être cachés sous le tapis des intérêts économiques. Les pollutions environnementales sont encore toujours le parent pauvre des pesées d'intérêts des collectivités publiques. Il s'agit donc d'assumer notre responsabilité, d'être sensibilisés aux conséquences environnementales de nos choix et d'en tenir compte en élargissant nos pesées des intérêts.

En tant que récente jeune grand-maman d'un petit bébé de 9 jours, j'aimerais savoir si je pourrais, ces prochaines années, me promener dans mon quartier, sur les pentes de l'Hermitage, avec mon petit enfant et avec l'esprit tranquille.

Le but de l'interpellation n'est pas de remettre en question les importants efforts qui ont été fournis par les autorités, tant communales que cantonales, ces trois dernières années, mais vraiment de répondre à beaucoup de questions que l'on perçoit encore dans la population, et en particulier auprès des habitants de quartiers fortement concernés, comme celui du Vallon. A cette fin, je souhaite adresser les questions suivantes.

La première série de questions concerne les mesures de prévention. La dangerosité des dioxines est établie, même lorsqu'on est dans des cas d'exposition chronique à des doses faibles ou modérées. Les autorités communiquent qu'il n'y a pas de danger imminent à condition, et j'insiste fortement, à condition de respecter les mesures de prévention définies par Unisanté. Il est donc vital pour la population lausannoise que ces recommandations sanitaires soient connues de chacune et de chacun. Cette question est importante, d'autant plus qu'un travail de mémoire déposé par Mme Emilie Vuilleumier en 2023 à l'Université de Lausanne et intitulé « La pollution aux dioxines de Lausanne, un non-problème public » a montré que ces recommandations sanitaires n'atteignaient pas toujours leurs cibles, voire ne sont pas connues. Dès lors, je pose les questions suivantes. Quels sont les outils dont dispose la Municipalité pour juger de l'efficacité des campagnes de prévention et de l'application des mesures sur les terrains dont elle est propriétaire ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme il est d'usage, je me permets de faire quelques remarques générales avant de répondre aux questions à proprement parler. Je remercie Mme l'interpellatrice, parce que son interpellation met en exergue les liens étroits entre pollutions, quel que soit son type, et risques sanitaires. Il est vrai que ce sujet a son importance, surtout en milieu urbain.

En effet, les pollutions en milieu urbain sont nombreuses. Sans minimiser aucunement la situation, il faut dire que la pollution des sols aux dioxines en est une, malheureusement parmi tant d'autres, et que nous devons vivre avec cette très fâcheuse réalité. Mais vivre avec, ça ne veut pas dire être attentiste, bien au contraire. Ainsi, une chose est sûre, pour chacune des pollutions

environnementales, les autorités cantonales et communales s'efforcent de limiter le risque d'exposition, tout en respectant le cadre et les dispositions légales, la répartition des compétences entre Canton et Ville, et parfois même avec la Confédération, ainsi que les ressources humaines et financières à disposition. C'est ainsi que la Ville et le Canton, comme vous l'avez rappelé, et on vous en remercie, ont pris la problématique des dioxines très au sérieux depuis la découverte sur les terrains de Victor-Ruffly.

Aujourd'hui, sans faux semblants, il nous paraît possible de dire que nous avons fait plus de progrès en termes d'action publique en matière de sols et de dioxines en trois ans qu'en trente ans. Mais loin de moi d'avoir l'idée de fustiger nos prédécesseurs, car, aujourd'hui, nous avons agi, bien entendu, avec la sensibilité, les connaissances, les normes qui sont très différentes de celles du passé, fût-il relativement proche. Alors aujourd'hui, les ressources dégagées par le Canton et la Ville sont sans commune mesure, vous l'avez aussi également dit, face à cette pollution d'une ampleur inédite. Aujourd'hui, comme jamais auparavant, des ponts ont été jetés entre l'environnement et la santé, vous l'avez également souligné, l'ensemble des acteurs et des actrices concernés à tous les niveaux institutionnels se sont mis à la même table pour aborder la problématique des dioxines sous tous les angles. Et j'aimerais vraiment insister ce soir sur ce point, parce qu'il y a assez peu dans l'histoire récente de liens aussi forts et aussi documentés en termes d'évidence scientifique entre ces problématiques environnementales et de santé.

Aujourd'hui, ce sont donc plus de 500 analyses de sols, dont 242 pour les propriétés de la Ville de Lausanne, 42 décisions de restriction d'usage pour les parcelles de la Ville de Lausanne sur des lieux à forte teneur en dioxines, notamment des lieux où pourraient jouer des enfants. Ce sont deux études permettant d'exclure que des installations encore en activité polluent aux dioxines. Ce sont cinq études pour émettre des recommandations sanitaires. C'est une étude d'imprégnation aux dioxines d'un échantillon de la population lausannoise qui a débuté en mars 2023. C'est une étude faite avec Agroscope concernant les moutons. C'est une étude historique que nous, Ville de Lausanne, avons livrée. Ce sont des projets pilotes pour un assainissement en bioremédiation. C'est une demande acceptée à la Confédération pour la mise sur pied d'un groupe de travail au niveau fédéral, qui réunit justement différents cantons concernés, pas dans la même ampleur, mais concernés, pour mieux comprendre et gérer cette situation inédite en Suisse. Et c'est enfin du lobbying que nous avons fait avec le Canton, et on peut le remercier, dans le cadre de la révision de la Loi sur la protection de l'environnement au niveau fédéral, pour faire en sorte que la manne fédérale, via ce fonds dit OTAS, puisse être activée en cas d'assainissement.

Pour répondre à votre première question, ce qu'on peut déjà avancer, c'est que depuis la découverte de la pollution aux dioxines, la Municipalité s'efforce de manière continue de communiquer les recommandations sanitaires générales et les recommandations spécifiques dans le cas de décision cantonale. Nous avons tenu plusieurs conférences de presse, seules ou avec le Canton, mis en place une ligne téléphonique, qui est toujours en service au Canton, publié des communiqués de presse, mis en ligne plusieurs pages sur notre site internet, tout comme le Canton également, rencontré les usagers et les usagères des plantages urbains, nos locataires, les associations de quartiers, les jardins familiaux, posé des panneaux d'information sur les sites sensibles et créé pour certains quartiers, dont le Vallon, des flyers en plusieurs langues, envoyé des courriers aux professionnels et professionnelles du jardinage et de l'éducation, et nous débutons, vous l'avez peut-être déjà vu, ces prochains jours, une nouvelle tournée, si vous me passez l'expression, de soirées d'information dans les quartiers.

Très concrètement, cela représente quoi ? C'est trois conférences de presse – mai, octobre 2021 et janvier 2023 –, sept communiqués de presse, avec des mises à jour de site internet, en 2021, deux fois, en 2022, trois fois, en 2023, quatre fois, et en 2024, une fois. Je vous passe les détails des dates. C'est aussi deux brèves, en 2021 et en 2022, ce sont trois communications au Conseil communal, en décembre 2021 et en mars 2022, puis en février 2024. C'est la mise en place d'un dispositif d'information à la population, qui est piloté par la Ville de mai à octobre 2021, puis par le Canton d'octobre 2021 à ce jour, pour répondre aux questions à cette pollution des sols via une hotline, pour parler français. C'est la mise en place par le Canton de consultations de médecine environnementale à Unisanté, à disposition de la population durant l'année 2022. C'est cinq séances sur place dans les plantages urbains de la Ville, en 2021 et en 2022, qui ont réuni entre zéro et douze locataires. C'est trois séances sur place dans les quartiers de la ville avec les associations de quartier en 2022, au Vallon, avec onze personnes présentes en mai 2022, avec l'association du

Signal sur place également, avec environ vingt-cinq personnes en mai 2022, avec l'association Montelly Vit sur place également, avec quatre personnes en mai 2022. C'est une séance d'information ciblée pour les responsables de gestion de jardins familiaux en mai 2022, avec environ quinze personnes. C'est l'envoi d'un courriel personnalisé à chaque utilisatrice et chaque utilisateur de plantages urbains de la Ville – 516 personnes concernées. C'est quarante-huit courriers envoyés aux locataires, aux utilisateurs de potagers en lien avec la gérance de la Ville. C'est quatre séances sur place avec des locataires et un centre de vie enfantine en mai et en juin 2024, qui sont prévus maintenant. Et puis, c'est une séance où nous avons été invités, Ville et Canton, par une association de quartier au Vallon, avec environ 100 personnes qui étaient présentes.

Le Canton et nous avons concentré nos efforts sur l'action même de l'information alternée, encore une fois, large ou ciblée, et non sur une évaluation qui nous semble pour l'instant prématurée. Il n'en demeure pas moins que nous sommes en capacité d'apporter quelques éléments de réflexion générale. Les retours et les positions sont très contrastés. Certaines rencontres publiques ont été désertées, d'autres plébiscitées. Parfois les inquiétudes sont très fortes, d'autres fois, elles sont quasi inexistantes. Quand les inquiétudes sont exprimées, elles sont de natures diverses, en fonction notamment de son exposition passée ou non à la pollution aux dioxines, ou encore en fonction de si l'on est locataire ou propriétaire.

Certaines fois, nous avons été remerciés pour notre transparence et notre travail. D'autres fois – rarement –, nous avons été malmenés, comme si nous étions coupables personnellement de cette pollution. Mais une chose est sûre, en termes de communication, il est toujours difficile de contenter tout le monde, et il existe toujours une marge d'amélioration. C'est bien à quoi nous nous attelons avec le Canton.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Il est évident que la Ville a déjà fait beaucoup de démarches. Les conférences de presse, les envois de courrier, c'est une chose, mais les gens qui sont peut-être de langue étrangère, les gens qui n'ont pas l'habitude d'aller à des conférences de presse, les étrangers. Est-ce que ces gens-là, qui sont sur les places de jeu avec leurs enfants, est-ce que ces gens-là savent quels sont les gestes à faire pour que leurs enfants ne prennent pas de risque ? Là, nous avons de forts doutes.

Le président : – Madame l'interpellatrice, peut-être qu'on fera le débat après. Je vous laisse poser vos questions.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – En conséquence, je pose ma deuxième question. C'était une introduction à ma deuxième question. S'il est avéré que la population est insuffisamment au courant de ces recommandations, comme c'est mon hypothèse, comment la Ville va-t-elle renforcer la prévention ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme vous venez de l'évoquer, c'est une hypothèse de travail, donc peut-être faudrait-il encore la tester. Je crois que vous avez une résolution qui va dans ce sens-là, mais, pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments pour aller dans un sens ou dans un autre. Mais comme nous l'avons déjà évoqué, nous continuons nos séances d'information publique sans inégalité de traitement, ni entre les quartiers, ni entre les personnes.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – De nombreuses parcelles, dont des espaces privés, sont, elles aussi, contaminées. Les dispositions découlant de l'ordonnance sur la protection du sol s'appliquent avant tout aux propriétaires. Comment la Municipalité s'est-elle assurée que les locataires, notamment les familles avec des enfants, des propriétés concernées soient au courant des éventuelles restrictions d'utilisation des sols à respecter ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Depuis le début de la découverte des dioxines, le Canton et la Ville se sont préoccupés d'être transparents et de communiquer les différentes informations selon les usages et le degré de pollution. Ces informations ont été communiquées dès 2021, notamment les recommandations sanitaires éditées par le Canton, les valeurs mesurées et les parcelles à usage sensible concernées, et les mesures qui sont mises en œuvre ont été présentées en conférence de presse dès 2021. Une liste des sites où les analyses avaient été réalisées avec les résultats a été distribuée lors de cette deuxième conférence de presse en 2021.

Concernant les situations des locataires bénéficiant d'un potager sur des parcelles privées communales, notamment avec un constat de pollution aux dioxines avec plus de nonante nanogrammes par kilo – je raccourcis l'unité pour que ce soit visible – et pour lequel une décision cantonale a été rendue, définition des restrictions d'usage se basant sur les recommandations sanitaires, une information directe a été fournie sous forme de courrier personnalisé, avec la possibilité de poser des questions.

Récemment, des séances sur place avec les locataires ont permis de renseigner les personnes présentes, locataires de la gérance de la Ville, voire des propriétaires voisins qui, de façon aussi ciblée, ont pu poser leurs questions spécifiques, parce que nous avons accueilli tout le monde. Les questions tournaient bien entendu autour des potagers, des poules et des recommandations sanitaires.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Prochaine question. Lorsque la Ville n'est pas propriétaire, de quelle marge de manœuvre dispose-t-elle pour protéger la population lausannoise dans son ensemble ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La Ville agit comme propriétaire foncier, mais informe la population dans son ensemble depuis le début à travers son site web, à travers les conférences et communiqués que j'ai déjà évoqués, les séances publiques, ainsi que les panneaux d'information sur les places de jeu ou les parcs à usage public.

En lien avec toutes les communications rappelées dans la réponse à la question N° 1 de cette interpellation urgente, dans le but de pouvoir répondre quelque chose d'un peu précis ce soir, on a fait une évaluation de combien de reprises il y a eu dans les médias, parce que c'est aussi un support qui nous permet de diffuser les messages. On a en moyenne vingt-cinq retours média par année sur la problématique des dioxines. Et ceci peut-être de manière un peu plus intense au début, quoiqu'on voit déjà que pour les six premiers mois de l'année 2024, nous sommes déjà aussi à vingt-trois articles parlant des dioxines.

Comme évoqué à de nombreuses reprises, il est en revanche du ressort du Canton d'informer les propriétaires des parcelles privées, et le cas échéant de rendre une décision si des prélèvements de sol d'une parcelle privée révèlent des teneurs en dessus de 20 nanogrammes par kilo de terre. Cependant, il faut rappeler, comme évoqué précédemment, que, dès 2021, le Canton a également communiqué largement les informations en lien avec les risques sanitaires selon les usages et le degré de pollution.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je passe maintenant aux décisions cantonales qui ont été rendues à la Ville de Lausanne. Quarante-cinq décisions ont été adressées à la Ville en tant que propriétaire par le Canton depuis 2021. Il nous semble important, par souci de transparence, qu'on puisse en connaître le contenu, notamment quels lieux sont concernés, quel est le niveau de pollution, quelles actions sont demandées, y a-t-il un calendrier d'assainissement qui annonce les choses qui vont être faites, quels sont les coûts des mesures ? Dans ce sens, nous adressons les questions suivantes – je vais mettre la 5 et la 6 ensemble : ces décisions sont-elles publiques et est-il possible de les mettre sur le site de la Ville ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Avant de lire les réponses aux questions qui nous ont été soumises, j'écoute attentivement ce que vous dites, madame l'interpellatrice. Vous avez demandé s'il y a un planning d'assainissement. Vous l'avez rappelé vous-même, les décisions qui, jusqu'à ce jour, ont été prises par le Canton l'ont été en vertu de l'OSol. L'OSol ne prend pas et ne donne pas la possibilité de prendre des décisions d'assainissement. Il faudra pour ce faire que le Canton active l'OSites, que vous avez également cité. Ceci étant dit, comme évoqué plus haut, depuis 2021, lors des conférences de presse, notamment, les valeurs en dioxine mesurées, les lieux, les conséquences administratives et concrètes sur le terrain, c'est-à-dire les décisions et la mise en place de mesures ont été communiquées, ceci de manière transparente. En effet, nous avons, par exemple, communiqué lors des conférences de presse 2021 et 2022 les parcelles concernées par une décision cantonale lorsqu'il s'agissait d'un site sensible – places de jeu, jardins potagers, jardins familiaux, écoles.

Par ailleurs, toutes les analyses et leurs résultats figurent déjà sur le guichet cartographique de la Ville et du Canton. Les plus de 500 analyses que j'ai déjà évoquées, dont les 242 pour les parcelles propriétés de la Ville. Pour les quarante-deux décisions, il fallait d'abord, vous le comprenez bien,

informer les populations qui étaient concernées, écoles et locataires, avant de mettre sur le site. Mais ceci est maintenant chose faite et nous pouvons justement rendre les décisions cantonales sur les parcelles propriétés de la Ville.

Et nous pouvons encore le répéter, la Ville, en tant que propriétaire de ces parcelles, a toujours eu la volonté de transparence et en a fait la preuve par l'acte. Les décisions mentionnent les numéros de parcelles, le nom des propriétaires et se basent sur les recommandations sanitaires. Sur notre site web, ou le géoportail du Canton de Vaud on trouve les mêmes informations sur les parcelles d'entités publiques. Les informations contenues dans ces décisions seront ainsi mises sur le portail.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Par qui les mesures sont-elles financées et sur la base de quelle analyse juridique concernant l'attribution des responsabilités ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La mise en œuvre de ces mesures a été essentiellement financée par la Ville, comme propriétaire du bienfonds, et toujours en vertu de l'OSol. Les coûts sont portés par la Ville en conformité avec les dispositions de cette ordonnance sur les sols. Pour l'instant, ces coûts sont du temps de travail et une estimation de 200 francs par panneau d'information qu'on a posé sur les parcelles concernées, soit environ un peu plus de 10 000 francs pour les cinquante-deux panneaux installés. C'est le coût du matériel uniquement.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Huitième question. Est-ce que la Ville sait quand le Canton publiera enfin les investigations historiques, ainsi que les investigations techniques obligatoires au sens de l'article 7 de l'Ordonnance sur les sites pollués ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme nous, la Ville, l'avons fait à cheval sur 2021 et 2022, c'est-à-dire assez rapidement, le Canton a également effectué des recherches dans ses archives. La note issue de ces recherches pourrait être diffusée sur leur site internet.

Récemment, et comme évoqué dans votre interpellation urgente, une étude sociohistorique de l'incinérateur du Vallon a été publiée par les chercheurs de l'EPFL, de l'UNIL et d'UniSanté, et est disponible sur le site web de l'EPFL. Le sous-titre, c'est, Il y a les éléments que vous avez évoqués dans votre interpellation.

En ce qui concerne les investigations techniques, plusieurs investigations ont été réalisées afin d'identifier la source de pollution, délimiter son étendue et évaluer sa dispersion dans les sols. Tous les rapports de ces investigations sont disponibles sur le site web du Canton. Je tiens à préciser que la réponse à cette question a été travaillée et validée par le Canton.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je n'ai pas trop compris si l'investigation historique a été faite ou pas.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je relis la réponse. La note de ces recherches que le Canton va faire pourrait être diffusée sur leur site internet. Ils sont en train de faire l'étude, et puis, le cas échéant, puisque c'est aussi la norme et l'ordonnance qui le dit – j'anticipe sur la discussion d'après – ces deux études historiques permettront, je crois qu'on l'a dit à plusieurs reprises, d'établir, comme l'a fait l'étude que vous avez mentionnée de l'UNIL, de l'EPFL et d'UniSanté qui est sortie, permettra de voir si les uns et les autres ont fait leur travail. Ça permet de déterminer des responsabilités. Ensuite, ça permettra, le cas échéant, une fois que le Canton aura décidé d'activer l'OSite pour de l'assainissement, de définir des clés, en guillemets, de répartition au niveau financier.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Troisième chapitre, le périmètre de pollution. Actuellement, il existe un périmètre de pollution sur Lausanne et autour de Lausanne pour certaines communes périphériques. Nous avons pu lire dans le rapport de l'EPFL, de l'UNIL et d'UniSanté que près de 30 000 tonnes de scories de l'usine d'incinération, avec, entre autres, des boues de lavage, avaient été entreposées dans les années huitante au Chalet-à-Gobet, à proximité du camping du parc Equestre, au milieu de notre parc naturel régional du Jorat, avant d'être ensuite utilisées pour construire des chemins forestiers. Il est important pour bien comprendre le contexte que, selon ce rapport, le dépôt des scories au Chalet-à-Gobet, donc, il avait été mis au Chalet-à-Gobet et pas dans des décharges, comme pourtant la législation sur la protection des eaux l'exigeait à l'époque, visait à faire des économies à la Ville de Lausanne de l'ordre de 500 000 à 600 000 francs en évitant

d'aller dans des décharges où le dépôt était beaucoup plus coûteux. Aujourd'hui, est-ce que des analyses sont en cours pour délimiter si le site au Chalet-à-Gobet et les chemins forestiers construits avec ces scories seraient contaminés ? Et, cas échéant, s'il y a des mesures de prévention à prendre ou des mesures d'assainissement à faire ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Selon les informations à notre disposition en ce moment, un chemin a été réalisé, effectivement, en été 1983 avec des scories non déferpillées de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères de Lausanne. Il est situé dans le Jorat, hors du périmètre du parc naturel, au lieu-dit Montagne du château. Des analyses ont été entreprises un an après la réalisation du chemin. En encaissement dans des sables limoneux provenant de l'altération de la molasse sous-jacente, ce chemin est constitué d'environ 45 cm de scories compactées, recouvertes d'environ 10 cm de ballasts.

A l'époque, diverses analyses ont été menées, notamment sur les métaux lourds. Le rapport d'experts conclut que, je cite, « en moyennant certaines précautions, l'utilisation des scories d'incinération des ordures ménagères pour la construction de chemins forestiers est parfaitement envisageable. L'étude de la pollution du sol du voisinage d'un chemin forestier réalisée un an auparavant avec des scories a montré, par rapport au sol témoin situé en amont, aucune différence significative dans les teneurs en métaux lourds, quel que soit l'endroit d'échantillonnage ».

Des analyses sur les dioxines n'ont pas été menées à ce moment-là, puisqu'il n'existait pas de valeur limite pour ce polluant dans notre ordonnance, l'OLED. En concertation avec le Canton, toutefois, nous allons évaluer la nécessité de faire des analyses maintenant de dioxines à cet endroit.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Concernant l'ensemble des parcelles contaminées de la Ville, n'y a-t-il pas urgence à assainir les places de jeux et les plantages les plus pollués à très court terme ? Je pense à des plantages comme celui de la Borde ou à certaines places de jeux sur les parcelles les plus contaminées.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour rappel, les places de jeux, à proprement parler, sont souvent recouvertes de copeaux ou d'autres revêtements appropriés. Par ailleurs, grâce à notre collègue, Mme Germond, la plupart de ces places de jeux ont été rénovées avec des matériaux examinés d'un point de vue de la santé, bien entendu, des enfants, notamment. C'est pourquoi ce sont surtout les abords enherbés des places de jeux qui seraient concernés par un assainissement.

Comme vous le savez, les assainissements sont réglés dans le cadre de l'ordonnance sur les sites contaminés. L'application de cette ordonnance est une prérogative du Canton, qui détermine quel site assainir en priorité, quelles méthodes utiliser et comment seront répartis les coûts. Toutefois, à titre de projet pilote, la Municipalité a cependant décidé de faire du changement de terre d'un plantage urbain d'ici la fin de l'année.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Prochaine question. Que faut-il entendre par « assainir » ? Faut-il penser à un remplacement des terres, à de la phytoremédiation, au recours à des bactéries, une pratique assez expérimentale, à la limitation des usages ? Que faut-il entendre par « assainir » ? C'est une question qui est très souvent posée dans la population.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C'est une question qu'on a systématiquement quand on fait ces présentations publiques, et c'est bien légitime. Selon la législation sur les sites contaminés, les parcelles devant être assainies sont celles dont les teneurs en dioxine sont supérieures à la valeur d'assainissement, c'est plus grand que 20 nanogrammes par kilo et où peuvent jouer des enfants en bas âge. Les mesures d'assainissement doivent permettre de réduire la pollution pour la ramener en dessous de ce seuil, pour permettre une utilisation conforme au milieu.

Une étude permettant d'évaluer les différentes méthodes envisageables d'assainissement est en cours d'élaboration avec un bureau d'ingénieur spécialisé mandaté par le Canton. Elle prend en compte plusieurs méthodes possibles, par exemple excavation, évacuation et remplacement des sols pollués, traitement thermique, lavage des sols, bioremédiation, etc. Vous avez cité quelques méthodes.

Certaines de ces méthodes font actuellement l'objet de projets pilotes afin de déterminer leur efficacité à dépolluer les sols impactés par les dioxines. Les objectifs sont en particulier de tester leur efficacité, d'estimer leur coût et, bien entendu, d'évaluer leur impact sur l'environnement.

A l'heure actuelle, le remplacement des sols est certes la méthode d'assainissement la plus efficace et rapide. Toutefois, à une large échelle, elle pose de grands défis logistiques de disponibilité de matériaux terreux non pollués, pour remplacer, bien entendu, et des volumes de décharge nécessaires, ce qui n'est encore pas le cas. Les projets pilotes et les réflexions en cours visent à déterminer si d'autres méthodes permettraient de préserver, recycler ou valoriser la ressource en sol, ou du moins une partie.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Sur la base de quels critères et avec quelles méthodes la Ville va-t-elle établir les priorités pour agir sur les surfaces contaminées dont elle est propriétaire ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour rappel, ce n'est pas la Ville qui va décider de cela. Pour les sites où peuvent jouer des enfants et où les teneurs dans le sol pourraient excéder la valeur d'assainissement, 20 nanogrammes par kilo, des investigations devront être réalisées afin de confirmer le besoin d'assainissement. Ces investigations seront réalisées selon un ordre de priorisation en tenant compte notamment du risque sanitaire, indépendamment du statut public ou privé des parcelles. On estime à ce jour à environ 3000 les parcelles qui devront être investiguées en région lausannoise.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Pour toutes les autres parcelles contaminées de Lausanne, celles dont la Ville n'est pas propriétaire, la Ville va-t-elle demander au Canton d'agir ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vous renverrai à la réponse que nous venons de faire pour la question 12.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Quel soutien technique et financier des pouvoirs publics – Confédération, Canton, Ville – peuvent espérer les propriétaires des parcelles privées contaminées ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme on l'a dit et on le redit à chacune, à peu près, des questions de ce soir, mais c'est aussi important qu'on le comprenne bien, les décisions qui sont prises par le Canton sont à destination de propriétaires, et c'est le propriétaire privé et le Canton, comme la Ville de Lausanne est l'interlocuteur du Canton à titre de propriétaire, chaque propriétaire devra avoir une relation en fonction de la décision que sera amené à prendre le Canton.

Le support technique, informationnel, communicationnel qui est donné, c'est celui que j'ai évoqué et qui est aussi le sujet de la discussion de ce soir, c'est celui de l'information. On a à disposition des lignes qui sont ouvertes soit au Canton, soit à la Ville, que ce soit des propriétaires ou des locataires, on répond à toutes les questions. Les propriétaires sont aussi quelques-uns à avoir fait appel à nous pour savoir par exemple dans quel endroit ils pouvaient aller demander des analyses, etc.

Ce que dit le Canton aujourd'hui, et qu'il faut entendre, et que les propriétaires, pour une bonne partie, entendent, c'est qu'ils sont libres d'aller faire ces analyses. Pour l'instant, comme il n'y a rien qui est décidé en termes d'assainissement, et rien qui est décidé sur, le cas échéant, une fois qu'on assainit, comment on fait les clés de répartition, etc., le Canton dit « allez faire les analyses, donnez-nous les résultats, gardez les factures et, le moment venu, on regardera justement ce qu'on fait pour les deniers privés qui ont été dépensés sur ces analyses ».

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Dernière question relative au quartier où j'habite. Une attention particulière sera-t-elle portée au quartier du Vallon, dans la mesure où la sociohistoire de cette usine d'incinération a mis en évidence des choix politiques qui ont discriminé ce quartier, ce qui a exposé sa population à des risques sanitaires et environnementaux injustes ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La priorisation pour les investigations techniques et à terme l'assainissement est de la compétence du Canton sous l'égide de l'Ordonnance sur les sites. Dans ce cadre, et comme évoqué précédemment, des priorités seront déterminées selon l'usage et le degré de pollution par parcelle. Les quartiers du Vallon et ses parcelles impactées, tout comme sa population, seront alors intégrés

à ce processus. Mais comme dit plus haut, l'action publique se fait globalement dans la garantie de l'égalité de traitement et notamment, bien entendu, au niveau des quartiers.

Discussion

Le président : – Je vais repasser la parole à Mme l'interpellatrice pour peut-être apporter un complément et déposer les résolutions qu'elle entend faire voter au Conseil communal, puis j'ouvrirai le débat général. Il est déjà 21 h 46. Je vous invite respectueusement à respecter le temps de parole de quatre minutes.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je remercie la municipale de ses réponses. Il s'agit là d'un dossier extrêmement complexe. On voit que trois ans se sont déjà écoulés depuis que la pollution a été découverte et on entend qu'il faut encore beaucoup d'investigations pour déterminer les priorités, pour savoir où il faudra agir. On peut le comprendre et puis en même temps, on peut aussi comprendre l'inquiétude ou l'impatience au sein de la population.

Là, je reviens à un aspect qui me semble fondamental, c'est celui de la bonne application des recommandations sanitaires. Je n'étais, comme je l'ai dit tout à l'heure, pas convaincue, malgré les efforts qui ont été faits, que le public cible ait été touché. Et je pense que là, il y a vraiment un devoir urgent à vérifier que la population, que ces informations touchent tous les utilisateurs et utilisatrices pour réduire le risque potentiel, notamment pour leurs enfants.

J'ai aussi bien compris que le Canton a un rôle important à jouer dans ce dossier-là. Et il me semble que là, il est peut-être intéressant d'interpeller le Canton pour davantage de proactivité et d'intervention sur le sol lausannois. Dans ce sens, je propose deux résolutions.

Résolution Sangra 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Canton pour que les recommandations sanitaires et les messages de prévention soient diffusés à l'ensemble de la population, notamment auprès des privés, des locataires et avec une attention particulière pour les familles avec enfants.

Résolution Sangra 2

Le Conseil communal souhaite que la Ville fasse évaluer l'efficacité de la campagne de prévention dont elle a la charge.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Tout d'abord, mes mercis vont à l'interpellatrice pour son texte et son questionnement de qualité. Je précise que notre groupe a cosigné son texte. Et mes remerciements également à la municipale, qui a fourni jusqu'ici des réponses adéquates. Apparemment, il est de tradition d'évoquer ses intérêts. J'ai habité dix ans dans le quartier du Vallon, à partir de 2006, si mes souvenirs sont bons, et j'ai moi-même dû bénéficier des bienfaits de l'air pur et des dépôts de sol intacts de ce quartier.

Vous allez me dire qu'il s'agit encore d'une énième interpellation urgente sur les dioxines, et certes, je devrais reconnaître que nous n'en sommes pas à notre coup d'essai, mais je trouverais grave que ce Conseil communal ne réagisse pas après la publication de ce rapport évoqué par l'interpellatrice, publié conjointement par l'UNIL, l'EPFL et Unisanté, qui vient éclairer, je crois, l'histoire d'une lumière nouvelle. Je profite d'ailleurs de féliciter les autrices et auteurs de cette sociohistoire pour leur travail de grande qualité.

Le rapport démontre en effet l'histoire saisissante de collectivités publiques responsables d'une usine d'incinération des déchets qui, inévitablement, vieillit avec le temps et qui, lorsque les normes fédérales sur le traitement des déchets et sur la protection de l'air évoluent, au point de faire de l'usine du Vallon une usine non conforme au droit fédéral, ces mêmes autorités minimisent le problème, énoncent des contre-vérités, se renvoient la balle s'agissant des responsabilités et temporisent les investissements pour assainir l'usine. Bref, ils emploient exactement les mêmes tactiques que certaines multinationales avaient employées lorsque des contaminations qu'elles avaient causées avaient été publiquement révélées.

Bien que ces éléments amenés par le rapport ne soient pas complètement nouveaux, leur articulation dans une étude historique et construite fournit une lecture accablant le Canton et la Ville. Ces autorités de l'époque, je devrais préciser, car elles ne sont pas celles, dans une large mesure,

qui se trouvent devant vous aujourd'hui. L'hypothèse qu'avancent les auteurs du rapport et qui est taillée par leur analyse conduit inévitablement à conclure à une culpabilité prononcée des collectivités publiques vaudoises et lausannoises. Pourquoi ? Parce qu'une partie de la pollution causée par l'usine du Vallon aurait pu être évitée si les assainissements obligatoires et nécessaires au sens du droit fédéral avaient été menés dans les années nonante et n'avaient pas été repoussés aux calendes grecques afin de réduire les chances de finalisation du projet Tridel. Car c'est bien cela, une des hypothèses centrales évoquées dans ce rapport, les collectivités auraient préféré maintenir en pleine conscience une usine que l'on savait hors du droit et polluante par souci d'économie et selon un calcul politique visant à favoriser la faisabilité de l'usine Tridel.

Cela étant dit, ce rapport ne répond pas non plus à toutes les questions. Nous sommes toujours dans le mystère complet concernant la question centrale, pourquoi une telle pollution aux dioxines à Lausanne et pas ailleurs dans d'autres usines d'incinération dans ce Canton et dans ce pays ? Là aussi, les hypothèses existent et sont évoquées partiellement dans le rapport. On dispose de certaines informations sur les matières étranges qui ont été brûlées à Tridel, notamment des pneus en très grande quantité, des bâches en PVC. Peut-être la pollution venait du système de purification des fumées lui-même, mais bref, ce ne sont à ce stade que des hypothèses. Pourquoi ? Parce que les investigations techniques et historiques obligatoires, selon l'Ordonnance des sites contaminés, que Mme Sangra a citée avant, n'ont toujours pas été menées, du moins elles n'ont pas été publiées.

Pour Ensemble à gauche, il est absolument nécessaire et prioritaire que le Canton fasse désormais toute la lumière, suite à la publication de cette étude notamment, fasse toute la lumière sur les relations de cause à effet qui ont mené à la pollution à la dioxine, dont l'usine d'incinération du Vallon est à l'origine. C'est absolument nécessaire pour pouvoir comprendre et établir les responsabilités, pour pouvoir répondre à la question précise de quand date la pollution. Est-ce que les autorités publiques ont brûlé de leur plein gré des déchets dangereux ou pas ? Ou ont-elles été éventuellement trompées, notamment par des livraisons frauduleuses ? Le devoir de diligence des autorités publiques et des producteurs de déchets initiaux qui ont été brûlés au Vallon a-t-il été trahi ou pas ? Ce sont ces questions-là qui doivent nous éclairer sur la responsabilité juridique des uns et des autres et permettre, in fine, l'assainissement que tout le monde souhaite.

Malheureusement, et là, je vais peut-être quelque peu contredire ce qu'a dit Mme Litzistorf, je ne suis pas persuadé, contrairement à elle, que tout ce qu'a fait la Ville ces trois dernières années rachète ou est si différent de ce que les collectivités publiques ont fait ou n'ont pas fait ces trente dernières années. On sent bien que la stratégie de la Ville et du Canton, à l'heure actuelle, est de temporiser, de limiter les interventions dans la mesure du possible en les limitant à l'Ordonnance sur les sols pour éviter les coûts exorbitants d'un assainissement, assainissement dont on ne sait à l'heure actuelle pas s'il pourra être remboursé par les fonds fédéraux. Cette attitude de temporisation est regrettable. Ensemble à gauche souhaite la dénoncer, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau communal. Sur des parcelles privées, sur ces jardins situés dans des immeubles, on trouve également des locataires, des familles, des enfants. Ces derniers et ces dernières ne doivent pas souffrir dans leur santé d'une politique timide et ralentie des collectivités publiques pour des raisons politiques, éminemment politiques.

Ce soir, je ne peux rien faire d'autre que vous faire part de mon souci et dénoncer cette situation. Nous n'avons pas, je crois, d'instruments politiques qui permettent d'aller plus loin que ça. J'aimerais néanmoins, pour compléter les résolutions déjà déposées par Mme Sangra, en déposer une au nom de mon groupe. Peut-être que vous pouvez l'afficher. Cette résolution fait écho à ce que je viens d'affirmer concernant la nécessité absolue de l'investigation technique et historique pour que l'on comprenne quelle a été la suite des événements et quelles ont été les substances qui, une fois incinérées, ont produit la pollution aux dioxines à Lausanne et nulle part ailleurs. Nous demandons, au nom du Conseil communal, que la Municipalité demande officiellement au Canton de rendre publique, dans les plus brefs délais, l'investigation historique et technique définie par l'article 7 de l'Ordonnance sur les sites contaminés.

Résolution Dupuis

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande officiellement au Canton de rendre publique, dans les plus brefs délais, l'investigation historique et technique définie par l'art. 7 de l'Ordonnance sur les sites contaminés.

M. Louis Dana (soc.) : – Tout d’abord, remercier également Mme Sangra pour son interpellation. La féliciter aussi pour la famille qui s’agrandit. C’est des nouvelles qui sont plaisantes à entendre dans un débat. Remercier aussi pour votre long développement, pour le nombre de questions élevées, mais qui permettent aussi de comprendre un peu mieux le sujet pour des profanes comme moi, comme d’autres dans ce Conseil. On remarque qu’on fait en fait le procès des années cinquante, des années soixante, des décennies d’après aussi, en termes de technique, en termes de communication. C’est important de le relever ici, mais dire aussi que les choses ont changé et qu’aujourd’hui, évidemment, comme l’a dit Mme Litzistorf, on regarde ces décennies d’une manière très critique, mais il faut peut-être aussi se garder de faire le procès complet. Il y a certainement, comme l’a démontré cette étude, des démarches politiques, des démarches sociohistoriques, comme ça a été dit, quant à l’implantation de l’usine du Vallon, mais il faut peut-être aussi se garder de faire le procès de toutes les autorités politiques. Comme l’a dit Mme Litzistorf, le regard a changé, notamment sur ce qui est des pollutions au sol.

Remercier aussi la Municipalité pour ses réponses fournies à ces questions fournies aussi. Et puis redire que, selon moi, l’engagement de la Municipalité et du Canton... Evidemment, on peut toujours en demander plus, mais j’ai l’impression que beaucoup a été fait. Ça a été dit par Mme Litzistorf, des conférences, des relevés, des traces qui ont été relevées, qui ont été testées. Mme Litzistorf en a dit énormément dans tout ce qui a été fait. Même les gastronomes les plus pointus ne peuvent plus manger des pâtés des porcs laineux de Sauvabelin. On s’est vraiment privés aussi de beaucoup de choses.

Dire aussi que la prévention a été faite, ça a été rappelé, ça a été rappelé dans une large mesure. Tous les panneaux qui ont été déposés par le canton, par la ville. Beaucoup de choses ont été faites sur les sites pollués eux-mêmes, sur les places de jeu. Mais évidemment que la situation est compliquée. On ne va évidemment pas dire que c’est un problème, mais pour me remettre un peu au goût du jour, j’ai regardé les débats. On entendait aussi les autorités lausannoises, Mme Litzistorf, les autorités cantonales, quand on a découvert cette dioxine, dire que le danger, en tout cas pour la vie, était relativement mesuré, mais c’est évident qu’il faut faire en sorte de trouver une solution qui puisse être à même d’amenuiser le plus possible toutes les problématiques qui pourraient être liées à la dioxine.

Notre groupe a aussi cosigné ce texte, mais ces solutions doivent être, d’un point de vue financier, en tout cas, tous les acteurs impliqués doivent participer au financement, que ce soit évidemment la Ville de Lausanne, le Canton, et aussi la Confédération, tant ces problématiques peuvent se reproduire. Elles se produisent ici à Lausanne, mais elles peuvent se reproduire ailleurs. Quant aux trois résolutions, je n’ai pas pu consulter mon groupe, mais, à mon avis, on va les accepter, parce que les trois résolutions sont déposées dans une démarche de clarté, de transparence et, dans ce sens, elles me semblent tout à fait acceptables pour le groupe socialiste.

M. Valentin Christe (UDC) : – La dioxine est en train de devenir un serpent de mer de la politique lausannoise. Pas vieux, pas encore, mais ça ne saurait tarder. L’UDC est déjà intervenue à plusieurs reprises dans ce plénum, et nous avons aussi cosigné le texte de Mme Sangra, que nous remercions pour son travail. Je crois que l’étude qui a été publiée offre certaines lumières, et on peut s’en réjouir. Cela étant, il faut le rappeler, ça a été plus ou moins fait, la première alerte a été donnée bien avant 2021, puisqu’à la fin du siècle dernier, notre Conseil avait déjà débattu de la présence de dioxines, il est vrai alors dans les eaux usées. Rétrospectivement, il est tout de même assez sidérant de concevoir que cela n’a débouché sur rien ensuite.

Il est clair que notre organe délibérant n’a pas aujourd’hui pour tâche de rechercher les responsabilités individuelles des membres de la Municipalité de l’époque. On pourrait presque être tenté de le regretter. Reste aussi quand même la question de savoir pourquoi les municipalités successives n’ont pas réagi non plus. Qu’ont-elles su ou ignoré ? Sont-elles demeurées précisément dans l’ignorance ou, au contraire, ont-elles sciemment décidé de ne rien faire ? Ce serait bien délicat de répondre à cette question et ça soulève évidemment de manière plus large la question épineuse de la gestion des risques environnementaux tels qu’elle est opérée par la Ville de Lausanne, spécifiquement par la Municipalité.

Mme la municipale l’a dit tout à l’heure, il ne s’agit pas d’être attentiste. On s’en réjouit, mais on reste encore et toujours un peu sur sa faim, puisque cette problématique a été portée sur la place publique depuis la découverte à Victor-Ruffly en mai 2021. Alors, évidemment la Municipalité a

depuis pris des mesures qui ne coûtent pas cher : interdire, restreindre l'usage des parcelles, faire appliquer ces décisions, placer des panneaux dans les parcs, etc. Mais reste que les propriétaires fonciers sont encore dans l'expectative, puisqu'une épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus de leur tête, ou plus précisément de leur bienfonds. Bien sûr, si la Ville avait une situation financière moins calamiteuse, elle aurait pu sans attendre démarrer les travaux de dépollution, en tout cas là où ça se justifie de manière prioritaire, quitte à avancer les fonds en attendant une décision sur la répartition définitive de sa prise en charge. De tout cela, rien du tout. On va se contenter de quelques arguties juridiques – c'est toujours de coutume ici – ou de quelques écriteaux discrets dans les parcs, de quelques communiqués de presse. Nous pouvons au moins être certains d'une chose, c'est que les journalistes qui sont en charge du suivi de l'actualité politique vaudoise ne mangeront pas les courgettes qu'ils cultivent par hypothèse sur leur temps libre dans leur jardin lausannois.

Au fond, peut-être une simple question de notre part qui appelle une réponse simple : pourquoi donc la Ville n'agit-elle pas comme bailleur de fonds provisoire, je le répète encore une fois, et couvre le financement au moins de certains de ces assainissements en attendant une décision définitive sur la clé de la répartition financière ? Puisque, Mme la municipale l'a dit, 3000 parcelles sont concernées – 3000 parcelles, mesdames et messieurs –, il faudra des années et des années de travaux à large échelle pour toutes les assainir. Donc j'ai envie de dire autant s'y mettre dès que possible avec volontarisme plutôt que de repousser le problème. M. Dupuis l'a dit de manière plus éloquente que moi tout à l'heure.

Dans ce contexte, nous allons aussi déposer une résolution, dont je n'ai pas doute qu'en tout cas Ensemble à Gauche, au vu des propos qui ont été tenus tout à l'heure, la soutiendra, et sans doute quelques autres aussi, qui se libelle de la manière suivante : le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute disposition utile tendant à avancer les fonds nécessaires à l'assainissement des parcelles qui exigent une dépollution prioritaire, ce dans l'attente d'une décision définitive définissant la clé de répartition financière de ces travaux ». Je vous l'amènerai dans un instant, madame la secrétaire.

Il appartiendra évidemment à la Municipalité, sur la base des critères sanitaires qu'elle connaît, des experts qu'elle consulte, des autres partenaires dans ce dossier – le Canton, la Confédération et d'autres – de définir des critères qui permettent d'identifier les parcelles en question, encore une fois en collaborant avec toutes les parties concernées. Finalement, j'ai envie de dire que le risque financier paraît somme toute minime, puisque les parcelles dépolluées verront leur valeur en tout cas revenir à leur juste niveau. Au besoin la Ville pourra, j'ai envie de dire, se payer sur la bête, si j'ose m'exprimer ainsi. Donc je recommande également cette résolution à vos suffrages. Pour le reste, nous allons, en ce qui concerne le groupe UDC, soutenir celles qui ont été présentées jusqu'à présent.

Résolution Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute disposition utile tendant à avancer les fonds nécessaires à l'assainissement des parcelles qui exigent une dépollution prioritaire, ce dans l'attente d'une décision définitive définissant la clé de répartition financière de ces travaux.

Mme Marlène Béard (PLR) : – Sans vouloir inutilement rallonger le débat, parce que je crois que finalement, on partage tous la même volonté, qui est de vouloir assainir et améliorer la situation des sites contaminés au plus vite et de favoriser leur décontamination, le groupe PLR soutiendra les deux résolutions déposées par les Verts, étant précisé que la deuxième nous a fait un peu sourire, notamment en constatant la méfiance qui est à demi-mot exprimée vis-à-vis de la Municipalité et notamment de leur municipale s'agissant de la qualité des études, et du moins des campagnes de sensibilisation qui sont menées. Toujours est-il que le groupe PLR soutiendra également cette résolution afin de s'assurer que le but visé par la Municipalité soit entièrement rempli. S'agissant de la résolution 3 d'Ensemble à Gauche, le PLR la soutiendra également, mais s'amuse également de voir que, pour une fois, le groupe Ensemble à Gauche recommande de respecter la loi. Et finalement, pour la dernière résolution, qui est la résolution UDC, pour les mêmes arguments que ceux développés par notre collègue Valentin Christe, on la soutiendra également.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Merci, madame Sangra, pour votre interpellation. Je souhaiterais en fait demander si la Municipalité a fait des estimations sur la base de scénario des travaux de dépollution que la Ville sera amenée à faire suivant les décisions qui seront prises.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je souhaiterais revenir sur la pollution potentielle des sentiers au Chalet-à-Gobet. Mme la municipale a répondu sur un cheminement qui aurait été construit grâce aux scories. Moi, j'ai pu lire que le Canton avait fait beaucoup d'autres chemins à base de scories. Suivant la réponse de la Municipalité, je me réserve de déposer éventuellement une autre résolution. Mais la question est de savoir si on va investiguer dans ce parc naturel du Jorat les autres cheminements forestiers ou est-ce que l'identification d'un cheminement est suffisante.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci, mesdames et messieurs, pour votre intérêt, et je le dis de manière tout à fait sincère, par rapport à cette problématique. Comme vous l'avez compris, on a aussi quelque chose qui est inédit au niveau de son ampleur. Vous l'avez dit à plusieurs reprises. Donc ce qui se passe pour le Canton, pour la Ville, pour la Confédération, c'est que nous apprenons en faisant. C'est la raison pour laquelle j'aimerais revenir peut-être sur quelques éléments de M. Dupuis, parce que non, nous ne temporisons pas, non, nous n'agissons pas uniquement par rapport à une question de coût, et non, ce n'est pas une question politique au sens où vous l'entendez. Nous sommes actuellement, au niveau cantonal et au niveau municipal, deux Verts en charge du dossier. Je crois que notre souci et ce qui nous anime par rapport à nos convictions politiques, c'est bien de faire toute la lumière et d'agir au plus vite.

Je crois qu'il serait un peu usurpé et peut-être qu'on frise la malhonnêteté intellectuelle quand on ne veut pas reconnaître quand même les études qui ont été menées ces dernières années sur cette problématique des dioxines, sur la problématique des sols. Je vous défie de trouver aussi rapidement autant de ressources qui sont mises, et qui ont été mises par le Canton pour faire de telles études qui nous ont, encore une fois, je pense qu'il y a une seule chose qu'on doit retenir par rapport à ces évidences scientifiques, c'est les efforts qui ont été faits sur ce dossier, et c'est assez novateur, alors que je pense qu'au niveau des Verts suisses, des Verts au niveau européen, on demande de faire des liens forts entre les problématiques environnementales et de santé. Je crois qu'ici, c'est le cas. Donc non, on ne temporise pas et non, on n'essaie pas de jouer la montre par rapport à quelque coût que ça coûtera. Ça coûtera effectivement beaucoup d'argent, mais je crois qu'on l'a dit à plusieurs reprises, maintenant, la problématique qu'on rencontre est sans commune mesure au niveau de son ampleur.

Je le répète encore une fois, si demain, le Canton prenait la décision d'activer cette ordonnance sur les sites et nous demandait d'assainir l'ensemble des 3000 parcelles, nous n'aurions pas la capacité pour accueillir, et je pense qu'il y a une bonne partie de cet hémicycle qui le sait, d'accueillir le volume de terre, les mètres cubes de terre que ça représente dans les décharges qu'on a. Alors, juste, uniquement pour cette raison, je pense que nous ne sommes pas dans une politique attentiste, mais bien entendu, comme je l'ai répété quinze fois déjà maintenant, nous apprenons en faisant.

Les méthodes qui sont maintenant évaluées, c'est pour essayer de pallier ce manque de place qu'il y a dans les décharges en cas d'assainissement de ces 3000 parcelles. C'est ce que nous sommes en train de faire dans les laboratoires. Vous savez mieux que moi l'ensemble des protocoles qu'il faut respecter d'un point de vue scientifique avant d'aller dans la nature. C'est la raison pour laquelle ces méthodes qui sont peut-être prometteuses prennent du temps d'un point de vue scientifique pour être mises en œuvre. A ce titre-là aussi, ça prend pas mal de temps.

Ce qu'on n'a pas évoqué beaucoup ce soir, contrairement à d'autres fois dans ces discussions sur les dioxines, mais je le rappelle et je le répète aussi aujourd'hui à la tribune, c'est ce qui nous fait prendre également beaucoup de temps. Ce sont les discussions qu'il y a aujourd'hui au niveau fédéral. On l'a déjà évoqué à quelques reprises, concernant la Loi sur la protection de l'environnement. C'est maintenant ce qu'on appelle la navette entre les deux chambres. Je vous rappelle, et je l'ai mentionné en préambule, le Canton a fait du lobbying pour que soit possible, dans le cadre de la révision de cette loi sur la protection de l'environnement, d'activer, le cas échéant, le jour où on a des assainissements, ce fameux fonds OTAS, qui prendrait jusqu'à 40% en charge des frais d'assainissement. Cela veut dire qu'il nous reste 60% à nous partager entre le Canton et la Ville. C'est après cette parution de cette étude historique du Canton que nous serons, comme je l'ai évoqué, en capacité d'établir des responsabilités et de voir comment on fait une clé de répartition. Tout cela est bien entendu aux mains du Canton.

On peut dire et on peut regretter, et je suis la première à être impatiente, tout comme la population, tout comme vous, d'avancer, mais je crois que là, force est de constater, preuve à l'appui, que nous n'avons pas une attitude attentiste à l'égard de ce dossier, bien au contraire.

Vous l'avez rappelé, et je crois que c'est ça le fondamental aussi de cette interpellation urgente qu'on remercie, vous l'avez aussi rappelé, je crois, monsieur Dana, le Canton, la Ville, dans la communication que nous faisons, nous avons bien insisté sur le fait qu'il n'y a pas de risque imminent, de risque immédiat pour la santé, à partir du moment où on respecte les consignes. Et c'est la raison pour laquelle nous capitalisons, nous avons envie encore d'intensifier la communication, comme c'est, encore une fois, la ligne force de cette interpellation urgente. Ça demande du temps, ça demande des moyens. Nous les mettons à disposition, Ville et Canton, et nous continuons à communiquer de manière un peu plus fine.

Peut-être pour répondre à une question précise à laquelle je n'ai pas tellement répondu avant sur l'histoire de la communication, sur les panneaux dans les différentes langues. Bien entendu, il y a une fracture numérique, mais on a quand même aussi insisté sur le fait de mettre sur les panneaux d'information un QR code qui permet justement d'avoir les indications et les recommandations sanitaires, comportementales en différentes langues, exactement en quatre langues.

Peut-être, je le rappelle, parce que je l'ai dit peut-être un peu trop vite dans mes réponses aux questions, aussi au chapitre du non-attentisme, vous ne l'avez peut-être pas entendu, mais la Ville de Lausanne, la Municipalité a décidé de changer les terres, d'assainir déjà un plantage, et effectivement, ça fait un exercice supplémentaire pour tester ces assainissements.

Il y a juste une question, je n'ai peut-être pas forcément compris la portée de la question, c'est de savoir si on avait fait des estimations des travaux de dépollution. On est en train de modéliser à partir de ces 3000 parcelles que j'évoquais, le Canton est en train de modéliser en fonction des différents types de méthodes, mais je ne vous cache pas, comme je l'ai aussi évoqué dans les difficultés, si on devait assainir, on le voit déjà maintenant par rapport à la problématique des chantiers, la difficulté à se procurer de la terre propre. Et ça, c'est aussi un enjeu qui est passablement freinant actuellement.

Peut-être dernier élément et dernier point en lien avec des questions posées par Mme Sangra sur la problématique des scories. Peut-être juste de rappeler que le chemin qui a été évoqué, il n'est pas sur le territoire lausannois. Et puis, quant à votre question, elle était complémentaire, ou alors que je n'avais pas comprise, et je m'en excuse, c'était de savoir si on allait évaluer aussi à l'intérieur du parc naturel périurbain. Ce sont des éléments qu'on va, vu la mise en lumière maintenant de cette problématique, également regarder.

M. Louis Dana (soc.) : – Très rapidement, pour vous donner ma position, parce que je n'ai pas pu m'entretenir avec mon groupe, sur la résolution de l'UDC de M. Christie. Comme l'a dit Mme Litzistorf, il n'y a pas de politique attentiste, on ne tempère pas. En revanche, quand on avance l'argent, on n'est jamais sûr de le récupérer. En ce sens, il faut se méfier. Vous feriez mieux, monsieur Christie, de faire avancer les choses plus rapidement dans les chambres parlementaires, où vous êtes plus forts qu'ici.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Je voulais juste donner la position des Verts pour les résolutions, puisque Mme Litzistorf a déjà dit beaucoup de choses. Bien sûr, nous allons voter les deux résolutions de notre groupe. Ce n'est pas, comme cela a été insinué, une méfiance à l'égard de notre municipale. Mais, comme évoqué aussi bien par Mme Sangra que par Mme Litzistorf, c'est très important que les conseils d'Unisanté soient respectés, soient connus. Et donc, si on peut faire mieux, essayons de le faire. C'est dans ce sens que la deuxième résolution propose une évaluation, pour voir si on peut aller encore plus loin, malgré tous les efforts qui ont déjà été faits et que Mme Litzistorf nous a rappelés.

Je n'ai pas non plus eu le temps de consulter mon groupe, mais il me semble que nous n'allons pas soutenir la résolution de M. Christie, que je découvre maintenant par écrit. Justement, on parle de dépollution. Comme Mme Litzistorf a déjà expliqué, c'est juste impossible de dépolluer toutes les terres polluées à la dioxine dans la Ville de Lausanne. Ce serait des milliers, des dizaines de milliers de camions de terres contaminées qu'il faudrait transporter dans des décharges qui n'ont pas la capacité de les accueillir. C'est autant de terres propres qu'il faudrait trouver quelque part et les amener en ville. Ce n'est juste pas possible. Mise à part des mesures ponctuelles, comme la

dépollution des plantages ou de certaines places de jeu, il faut apprendre à vivre avec cette pollution en respectant les conseils de l'Unisanté. D'où l'importance d'améliorer encore la connaissance et l'information sur ce point.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Mon but n'est pas de polémiquer davantage, mais juste de rappeler que le sens de la vitesse est probablement un sentiment relatif. Pour ma part, mon point de comparaison est avec un cas bien connu dans la littérature, celui de la décharge de Bonfol, qu'il se trouve que je connais assez bien. Juste par comparaison, pour comprendre les ordres temporels, quand le Canton du Jura a ordonné l'assainissement de la décharge de Bonfol à un consortium de la chimie bâloise, c'était en 2000, et, la même année, ce consortium de la chimie bâloise a reconnu la responsabilité totale de l'assainissement. Trois ans après, un projet d'assainissement complet de la décharge était fourni à l'Office fédéral de l'environnement. Quand on connaît ces délais-là, qui ont été tenus par l'acteur qui est habituellement le méchant dans les films de pollution, quand on compare ces délais-là avec ceux que nous proposent les autorités vaudoises et lausannoises, qui, trois ans après l'annonce publique de la pollution n'ont toujours pas publié d'étude qui définit qui sont les responsabilités des uns et des autres dans cet événement de pollution, je crois qu'on a un sacré problème de perception de la vitesse au sein de nos autorités vaudoises, qui sont d'ailleurs connues pour leur lenteur générale à cet égard. N'empêche, je crois qu'il est de notre devoir, en tant que corps législatif, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau communal de dénoncer cette lenteur et de demander que les choses soient désormais faites, au moins pour ce qui concerne les études techniques et historiques, le plus rapidement possible, et que ces documents soient publiés et communiqués au public de la manière adéquate.

Je voulais encore dire juste deux mots sur la résolution de M. Christe. Monsieur Christe, sur le fond, nous sommes d'accord. Mais, pour moi, vous vous adressez au mauvais corps électoral, ou au mauvais exécutif, je devrais dire, puisque, selon la loi, c'est bien le Canton qui est le pilote de ces procédures d'assainissement. Et si un des exécutifs doit allonger la somme pour permettre les premiers assainissements pilotes c'est bien lui, c'est bien le Canton, et pas la Ville de Lausanne, dont vous ne cessez de vous plaindre de l'état des finances.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Ma question s'adresse à Mme Litzistorf. Vous vous souvenez qu'une brève avait été publiée sur le site de la Ville de Lausanne le 5 mai 2022, symbolisant l'engagement envers des pratiques durables et respectueuses de l'environnement. Cette brève indiquait que les moutons de la Ville de Lausanne pouvaient à nouveau pâturer sur les zones vertes du Château Saint-Maire. Ils sont toujours là, je vous rassure. Ils semblent aller bien. Je les croise tous les mardis quand je vais au Grand Conseil, mais j'ai une question. Je suis assez curieux.

Cette initiative marquait un retour à une méthode naturelle et écologique d'entretien des espaces verts, tout en respectant les normes de sécurité pour nos sols, et surtout pour nos animaux. Dans cette brève, il était également fait mention que Mme Vanessa Jordan, à l'époque vétérinaire responsable du cabinet vétérinaire Krebs SA, en charge de l'exploitation agricole de la Ville avait confirmé que les moutons de Lausanne pouvaient à nouveau pâturer sur ces zones dès le début du mois de mai 2022, assurant ainsi un entretien, on l'a dit, écologique de ces espaces verts. Il était également fait mention dans cette brève que ces moutons ne seront pas valorisés via le circuit alimentaire.

Alors, ma curiosité, madame Litzistorf, me pousse à vous poser la question et comprendre quelles sont les implications de cette décision pour la valorisation de ces moutons, puisque, semble-t-il, ils ne sont pas destinés au circuit alimentaire.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je crois que M. Dupuis, qui rappelait l'exemple de la décharge de Bonfol tout à l'heure, a démontré, peut-être à son corps défendant, que le secteur privé est manifestement, une fois de plus, plus efficace pour résoudre les problèmes, même, et y compris ceux qu'il cause lui-même parfois. Peut-être que nous allons demander à quelques grandes firmes bâloises d'agir en lieu et place des autorités publiques. Je ne sais pas.

Pour répondre à sa critique, il est vrai qu'en tant que conseiller communal, je me cantonne aux compétences qui sont les miennes et j'interpelle l'unique organe que j'ai la possibilité d'interpeller, c'est-à-dire évidemment la Municipalité de Lausanne. Libre ensuite à elle, comme la résolution le laisse entendre, de prendre toute disposition utile et, cas échéant, d'échanger avec le Canton sur ce sujet. Il me semble qu'on peut, sans faire une interprétation trop créative de cette résolution, l'appréhender également dans ce sens-là.

M. Dana se retranche derrière des considérations financières pour ne pas donner suite à cette résolution. C'est bien la première fois que les socialistes sont aussi précautionneux avec l'argent des autres.

Pour répondre à Mme Gerber, d'abord peut-être une précision sémantique : « dépolluer » ne signifie pas nécessairement remplacer toute la terre, l'évacuer en décharge, puisqu'on a bien compris que d'autres méthodes de dépollution sont à l'étude ou sont en cours d'élaboration. Premier point. Deuxième point, la résolution parle bien des parcelles qui nécessitent une dépollution prioritaire, et non pas évidemment les 3000 parcelles à ce stade, dont on sait qu'elles sont polluées à Lausanne. Donc, soyons un peu honnêtes intellectuellement. On entend dire, dans la bouche d'une Verte, qu'il faut apprendre à vivre avec cette pollution. Rarement aura-t-on entendu les Verts aussi résignés en matière environnementale.

A l'aune de ce qui vient d'être dit, un vote nominal sur ma résolution est nécessaire. C'est ce que je demande.

La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – D'abord, j'aimerais remercier Mme Litzistorf pour ses réponses très claires. J'avoue que j'ai une confiance assez forte dans la volonté et la sincérité de la Municipalité actuelle de faire toute la lumière sur cette affaire.

J'aurais aimé, pour ma part, que ce Conseil ait le pouvoir, par exemple, d'auditionner les municipaux et municipales des années nonante, qui faisaient partie de la même majorité, par ailleurs. Malheureusement, on n'a pas le pouvoir de le faire, mais j'espère que la presse le fera.

En ce qui concerne les résolutions, les Vert'libéraux soutiendront les trois premières. Sur la résolution de l'UDC, je crois que ce n'est pas tellement le rôle de la Ville de Lausanne d'avoir le rôle de banquier, en l'occurrence. Nous voterons les trois premières, mais pas la résolution de l'UDC.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci pour les différents éléments abordés dans cette deuxième partie de discussion.

M. Dupuis ne veut pas polémiquer. Moi non plus, néanmoins, il apparaît aussi que j'appartiens à une partie d'histoire de Bonfol. Je me souviens très bien qu'à l'époque, j'étais mandatée par le Canton du Jura, et je me souviens très bien des négociations qui ont eu lieu, je crois en 2000, sur l'affaire de Bonfol et de cette décharge. Je crois que ce n'est que dernièrement qu'on est en train de finir des assainissements. On va aussi commencer l'histoire là où elle commence, et pas là où ça nous arrange.

Peut-être concernant les moutons, monsieur Di Giulio, comme cela a été dit, pour les porcs laineux, tout comme les moutons, tout ce qui potentiellement se mangeait, nous avons, dès les premières semaines où on a appris cela, nous avons tout mis en stand-by au niveau de ce qui passe, justement, par le plaisir de l'alimentation. Bref, on a arrêté de manger les porcs, on a évité qu'ils se reproduisent, tout comme les moutons. Comme je l'ai évoqué dans les réponses à Mme Sangra, pour les moutons spécifiquement, on a aussi, pour des raisons scientifiques et afin d'avoir des données fiables qui pourraient servir par la suite, on a lancé une étude avec Agroscope. Ça confirme, comme dans d'autres cas et chez d'autres animaux, que les dioxines se concentrent dans la graisse et qu'il vaut mieux ne pas les manger.

Par contre, en même temps, on a, et je vous remercie de l'avoir rappelé, fait appel à des spécialistes, notamment des vétérinaires, parce que c'est une chose de voir l'animal de manière utilitariste et de manière carnivore, on va dire, mais il faut aussi s'assurer qu'il n'y ait pas de souffrance animale. C'est ce sur quoi, justement, on a très vite axé notre action. Raison pour laquelle, les moutons, on nous a dit et étayé qu'il n'y avait pas de souffrance et qu'ils allaient continuer à vivre sans qu'on les mange. Ils continuent d'être suivis. Pour aller dans le détail, je sais que c'est macabre, mais vous posez la question, chaque fois qu'un mouton décède de sa belle mort, il est analysé. Il y a eu des morts dans le cheptel de moutons, à la fois des petits et des plus âgés. Ça permet aux scientifiques de suivre ce qui se passe avec ces moutons. Mais en tout cas, il était très important pour nous, pour moi, d'avoir aussi la possibilité d'avoir l'assurance qu'il n'y ait pas de souffrance animale. Et je crois que c'est tout sur les différents éléments. Merci pour votre soutien.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la résolution 1 de Mme Sangra.

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, et 1 abstention, adopte la résolution 2 de Mme Sangra.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la résolution de M. Dupuis.

A l'appel nominal, le Conseil, par 22 oui, 33 non, et 3 abstentions, refuse la résolution de M. Christe.

(insérer vote)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 30.

TEXTE PROVISOIRE